

LE BAGNE

ET LES

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION,

OU

COMPTE RENDU DES ESSAIS DE MORALISATION

PENDANT TROIS ANNÉES DE PRÉDICATIONS,

PAR M. L'ABBÉ LARQUE,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

Membre honoraire de Limoges et de Bordeaux, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre
de l'Institut historique et Vicaire chapelain des Invalides.

Mon fils était mort et il est ressuscité ;
il était perdu et il est retrouvé.

SAINT LUC, ch. xv, v. 24.

(Parabole de l'Enfant prodigue.)

PARIS,

A. SIROU ET DESQUERS, | JACQUES LECOFFRE ET C^{ie},
Rue des Noyers, 37. | Rue du Pot-de-Fer, 8.

1846

10/1/28

1872.

CHARGES IACHAPPELLE, EDITEUR,
RUE SAINT-JACQUES, 38

PARIS.

I.

HIPOLYTE BERT.

PAR

LES APPARECS ET LA REALITE.

OU

MYSTÉRIEUX

LE DIRECTEUR

*Homage Respected
D. L'autre, et Monsieur le
Ciel de Polygone*

Labl' Carrière

LE BAGNE

ET LES

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION.



MN P
006

F 15 C 59

LE BAGNE

ET LES

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION,

OU

COMPTE RENDU DES ESSAIS DE MORALISATION

PENDANT TROIS ANNÉES DE PRÉDICATIONS,

PAR M. L'ABBÉ LAROQUE,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

Chanoine honoraire de Limoges et de Bordeaux, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre
de l'Institut historique et Vicaire chapelain des Invalides.

Mon fils était mort et il est ressuscité;
il était perdu et il est retrouvé.
SAINT LUC, ch. xv, v. 24.
(Parabole de l'Enfant prodigue.)

—
PARIS,
IMPRIMERIE D'A. SIROU ET DESQUERS,
Rue des Noyers, 37.
—



PARIS,
A. SIROU ET DESQUERS, | JACQUES LECOFFRE ET C^{ie},
Rue des Noyers, 37. | Rue du Pot-de-Fer, 8.

1846

AVANT-PROPOS.

Quand la question pénitentiaire occupe les plus hautes intelligences de notre temps, nous nous abstiendrons d'émettre une théorie quelconque sur un aussi grave sujet. Depuis vingt ans, tout ce que la France compte de penseurs éminents et de véritables philanthropes, apporte sa pierre à ce monument de moralisation et de réforme dont l'achèvement intéresse la société tout entière; car la réforme des prisons, qui n'est qu'un fait, précédera nécessairement celle des institutions, qui est un principe. Nous qui, comme prêtre, n'avons pas de rôle à exercer dans la législation humaine; nous qui ne sommes ni littérateur, ni philosophe, ni économiste, voici que nous venons, à notre tour,

ajouter une page à ce livre que nos plus graves philosophes, nos plus brillants écrivains, ont enrichi de tant de pages glorieuses. Nous offrons, dans le sentiment de notre bonne foi et de notre caractère, quelques renseignements échappés à l'expérience de ceux qui, avant nous, ont exploré les prisons; nous venons enfin révéler quelques faits, dont la Providence a voulu que nous fussions le premier et l'heureux témoin.

Quand un savant révèle au monde quelque découverte, la première question qu'on s'adresse, est celle-ci : « Sur quelles observations « a-t-il établi son système? Quels phénomènes « a-t-il remarqué, que d'autres n'avaient point « vus avant lui?—Où, quand et comment a-t-il « pris la nature sur le fait? » Quand ce savant est interrogé, sa réponse fait connaître les résultats de son œuvre, l'autorité de sa parole, la gloire de son nom. L'auteur de cette brochure a cru qu'il en serait du monde moral, comme du monde scientifique; il a préparé ses preuves, classé ses faits, attendu toutes les objections. N'aspirant à aucune gloire, ne voulant simplement que faire connaître une réalité, peu connue jusqu'à ce jour, et satisfaire à ce besoin de vérité que nul homme ne

peut étouffer au fond de sa conscience, il vient proposer aux âmes sérieuses, aux cœurs chrétiens, une garantie de plus pour l'intérêt logique et la tendresse miséricordieuse qu'ils portent aux prisonniers des maisons centrales et des bagnes. Après avoir béni, lui, ministre des autels, la haute charité de ceux qui se sont rappelé que ces infortunés étaient leurs frères, il croit payer à cette charité une dette de reconnaissance en annonçant la bonne nouvelle, si longtemps attendue, d'une mission évangélique prêchée dans les prisons, du Bon Pasteur descendu parmi ses brebis malades, d'une abondante moisson d'amour, de larmes, de repentir, recueillie dans des lieux où n'habitaient encore que la haine, le désespoir et la dégradation.

On se convaincra, en nous lisant, que nous ne prétendons pas plus nous faire l'apologiste du condamné que le détracteur de qui que ce soit au monde. Nous le répétons, des faits, rien que des faits, voilà ce que contient cet opuscule; il n'est et ne doit être qu'un compte-rendu. Mais si ces faits sont significatifs, s'ils renferment une vitalité palpitante et irrécusable, s'ils éveillent au fond de quelques cœurs bien

placés un mouvement de sympathie, d'indulgence et d'encouragement,— peut-être alors nous saura-t-on gré de les avoir rendus publics. Peut-être aussi, d'éloquentes plumes ne laisseront-elles pas échapper un texte dont notre incapacité littéraire n'ose aborder les développements magnifiques, mais que nous nous estimons heureux d'avoir indiqué.

Oui, c'est une conviction profonde chez qui-conque porte un cœur catholique : l'intervention de la religion peut seule sauver les criminels. Quand l'échafaud s'est dressé pour un homme, on va chercher le prêtre... Pourquoi donc ne pas donner au coupable qui doit vivre, ce qu'on accorde au coupable qui va mourir ? Pourquoi l'Évangile, ce consolateur de toutes les afflictions, ce précepteur de toutes les ignorances, n'irait-il pas de préférence vers ceux qui souffrent le plus et ignorent le plus ? Pourquoi l'humble croix du missionnaire ne triompherait-elle pas au milieu d'une foule d'hommes appartenant au même pays et à la même croyance, elle qui vit tomber aux pieds des apôtres du Nouveau-Monde des hordes sans patrie, sans mœurs et sans Dieu ?

Grâce au ciel, cette question n'en est plus une

pour nous. Le concours paternel du gouvernement nous a ouvert les prisons centrales et les bagnes. Partout où nous nous sommes présenté, les autorités locales, aussi bien que les administrateurs d'établissements pénitentiaires, nous ont accueilli, je ne dirai pas avec empressement, mais avec joie, avec bonheur. Toute facilité nous a été donnée de ce côté-là ; et d'un autre, nos frères du clergé ne nous ont pas fait défaut. Aumôniers, vicaires, curés de paroisses, ce fut, dans toutes les villes où Dieu nous conduisit, le même amour fraternel, la même ferveur à nous aider dans notre récolte évangélique, les mêmes transports d'allégresse pour chaque âme qui nous revenait au bercail. Mais la divine bonté ne nous fit pas cette seule béatitude : d'augustes prélats, des évêques, des archevêques, l'honneur de cette noble et pure Église de France, ont voulu consacrer eux-mêmes le souvenir de ces retraites et en sanctifier les résultats.

Ces résultats, nous les livrons aujourd'hui à la sagesse publique. Puisse-t-elle, avec l'histoire de ces trois années de prédication dans les prisons et les bagnes, accueillir les repentirs sincères, les conversions admirables, les actes

desacrifice et de réparation qu'ils ont fait éclore ; puisse-t-elle croire, ce que nous croyons nous-même, que les spéculations de l'hypocrisie n'ont eu aucune part à la réforme morale dont les maisons centrales de Melun, Poissy, Eysses, Cadillac, Riom, Limoges, et dernièrement le bagne de Rochefort, ont été le théâtre ! Puisse le bon sens du pays changer en certitude l'espérance conçue par de nobles cœurs et par le gouvernement lui-même, de voir la religion instruire et consoler les criminels dans leurs chaînes, pour les rendre un jour à la société dignes d'elle, dignes du Dieu qui les a visités.

Pour nous, qui nous sommes voué corps et âme à cette cause réformatrice et saintement sociale, prêt à partir pour un nouveau pèlerinage chez nos frères captifs et malheureux, nous laissons derrière nous ce pauvre petit livre, comme autrefois nos glorieux prédécesseurs, en quittant la France pour aller mourir sous le couteau de l'Indien et du Malais, laissaient à leur communauté chérie des travaux inachevés, en souvenir de tendresse, en gage d'heureux retour. Nous avons ressenti à l'écrire, toute la satisfaction que donne l'accomplissement d'un devoir. Sous les auspices du gouver-

nement, dont la haute bienveillance a rendu partout notre tâche si facile, qu'il aille où va tout ce que la religion et la vérité seule ont inspiré, et que Dieu nous donne, dans notre mission renouvelée, autant de joies pures et de consolations ineffables, autant de spectacles édifiants et de glorifications de sa puissance, que nous en avons recueilli pendant les trois années d'apostolat dont nous rendons compte aujourd'hui !

LE BAGNE

ET LES

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION.



CHAPITRE PREMIER.

**Origine des retraites dans les maisons centrales
et dans les bagnes.**

L'intervention de la Religion dans les lieux où la justice humaine détient ceux qu'elle a frappés, n'est en soi qu'un fait essentiellement lié à l'esprit du christianisme. Dès les premiers siècles de l'Eglise, visiter les prisonniers était un devoir pour les fidèles, aussi bien que visiter les malades. Le Sauveur en avait prescrit l'obligation lui-même, dans la peinture qu'il fait du jugement dernier ¹ : l'un des reproches, nous dit-

¹ Matth. xxv, 34, 46.

il, qu'il adressera aux réprouvés, est celui-ci :
« J'étais en prison, et vous ne m'avez pas visité. »

Les âmes véritablement charitables, j'entends de cette charité qui ne fait point acception de personnes, et pour qui les infortunes morales sont aussi sacrées que les souffrances du corps, ces âmes-là n'ont jamais manqué aux prisonniers. Nous n'avons donc fait tout simplement qu'obéir à notre double devoir de chrétien et de prêtre ; qu'accomplir, autant que la faiblesse humaine nous l'a permis, un des préceptes rigoureusement tracés par JÉSUS-CHRIST lui-même, quand, à l'exemple de quelques ecclésiastiques, qui, de de loin en loin, avaient porté la parole divine aux condamnés, nous entreprîmes d'organiser en retraites véritables, missions complètes, pratiques, renouvelées, les essais de réforme tentés par nos devanciers, essais dont malheureusement il ne reste et ne pouvait rester aucun souvenir. En effet, qu'était-ce, il y a vingt ans encore, que les prisons ? Quel ordre, quelle distribution, quelle économie les dirigeaient ? Le gouvernement de la Restauration fut le premier, croyons-nous, qui les soumit à une discipline régulière, à une surveillance organisée ; qui les fit ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire des lieux de travail et d'expiation pour des hommes,

et non plus comme elles étaient avant lui, des repaires de bêtes féroces, des foyers de corruption, où l'homme, en y entrant, était véritablement mort au monde qui l'oubliait à tout jamais, et lui refusait en même temps le pain du corps et le pain de l'intelligence. Dans un tel état de choses, quelle pouvait être l'influence du missionnaire chrétien ? Quelles consolations durables, quelle instruction religieuse, quel repentir un peu solide pouvait-il laisser après lui ? Heureux encore si la charité trouvait un accueil pacifique au milieu de cette foule turbulente et passionnée, qui ne méritait pas même le nom d'auditoire, et où, pour un cœur disposé à recevoir chrétiennement la semence céleste, cent poitrines rugissaient l'insulte, la menace et le blasphème !

L'ordre admirable qui règne aujourd'hui dans tous les établissements pénitentiaires, la hiérarchie parfaite qu'on y observe, la justice distributive qui accorde à chaque condamné le plein exercice de tous ses devoirs moraux et religieux, étaient depuis longtemps une garantie de succès à la mission que nous nous sommes tracée. Depuis longtemps notre cœur saignait à la pensée que tant de malheureux n'avaient puisé dans les prisons, le vice au lieu du remords et la haine au lieu de la réconciliation, que parce qu'ils y avaient

manqué de la seule inspiration qui féconde le remords et sanctifie la souffrance : l'inspiration religieuse. Quand nous lisons ces chiffres de récidives, ces statistiques du malheur et de la honte qui, chaque année, donnent de si sanglants démentis à la conscience publique ; quand surtout nous entendions des hommes aussi supérieurs par le cœur que par la pensée, nous démontrer avec toute la rigueur de la logique, que l'immoralité intérieure des prisons et des bagnes est la cause unique et la raison nécessaire des crimes qui se commettent tous les jours ; — que les détenus sont à tout jamais inguérissables et incorrigibles ; que le vol, le meurtre, le vagabondage et toutes les passions mauvaises qui peuplent ces *léproseries* de la société moderne, ne font, sous le traitement qu'on leur y applique, que passer de l'état aigu à l'état chronique, et qu'enfin la régénération des prisonniers est une utopie aussi irréalisable qu'elle est généreuse ; — quand nous entendions tout cela, nous l'avouons, un immense découragement s'emparait de nous, et nous reculions effrayé devant une expérience malheureusement trop sinistre. Et peut-être n'eussions-nous jamais franchi le seuil d'une prison, si notre foi, comme prêtre, ne fût enfin venue en aide à la tristesse de nos convictions. — La force nous vint donc d'où nous

vient la lumière, — d'en haut. En nous rappelant les miracles réformateurs opérés par le Christianisme, nous nous demandâmes s'il ne serait pas honteux d'hésiter, et si l'insuffisance de nos moyens oratoires, l'obscurité de notre nom, la faiblesse de notre santé, seraient des justifications légitimes au reproche que Dieu pourrait nous adresser un jour, d'avoir failli à une occasion de sauver quelques âmes. Certain comme nous le serons toute notre vie, que le prêtre n'est aux mains de Dieu qu'un instrument passivement actif, et que « la puissance divine « éclate d'autant plus, » comme dit l'Apôtre, « que « l'instrument dont elle se sert est plus faible, » nous n'eûmes plus qu'une ambition : nous montrer digne, par notre bonne volonté, de la grâce qui nous était réservée de parler avenir, amour et pénitence à quelques enfants malades qui, repoussés par leur mère d'ici-bas, se rappelleraient peut-être à notre voix qu'il leur restait un Père dans les cieux... — Nous sentions bien, d'ailleurs, que la place du prêtre était là, — là surtout, — parce que là étaient des ignorances à éclairer, des pleurs à essuyer, des confessions à entendre, des maux à consoler, des pécheurs à absoudre : toutes les œuvres de la charité enfin, œuvres morales ou temporelles, à exercer avec plénitude, à répandre avec profusion. Il y aurait

de la banalité (qu'on nous pardonne ce mot) à répéter qu'il n'est point ici-bas de consolation, d'éducation, d'amélioration possible sans la religion chrétienne. Cette vérité est tellement proverbiale aujourd'hui, que nulle œuvre de charité ou de moralisation ne s'accomplit sans que le clergé n'y concoure. Tout être humain, quel qu'il soit, peut adoucir les misères et consoler les afflictions de ses semblables ; mais le prêtre seul reçoit ce don de Dieu, et seul aussi exerce un autre droit bien utile, bien précieux, pour des criminels surtout, le droit de dire au pécheur qui prie et qui pleure : « Tes fautes te sont remises, parce que ta pénitence t'a été comptée : Dieu te pardonne ; je t'absous en son nom. » — Voilà donc qu'au prêtre seul appartient le droit de se poser en face du condamné que le remords déchire, comme un ministre de réconciliation et d'amour, comme un messenger de paix et d'indulgence. Il y a plus : je dis que le prêtre est nécessairement, irrésistiblement appelé auprès du criminel placé sous les verroux, parce que l'oubli des devoirs qui plongea cet infortuné du désordre dans la honte, cet oubli ne vint, évidemment, que d'un défaut d'éducation religieuse ; et qui peut alors combler ce vide, réparer cette perte, sinon le prêtre, qui seul a le droit de dispenser les dogmes dont seul il est le dépositaire ;

— seul enfin le droit de rappeler à cette victime du vice ou du crime que, sans religion, il n'y a pas de mœurs, sans religion pas d'amour du travail, sans religion pas de respect pour les lois, pas de vertu, enfin, comme père, comme citoyen, comme époux, comme fils, du moment qu'il n'y en a pas eu comme chrétien.

Nous exposons-là fort succinctement la série de pensées et de faits qui se déroula aux yeux de notre âme, à la prévision d'une intervention catholique dans les prisons. Ce fut un faisceau de lumières que vint couronner cette déduction plus lumineuse encore, ce résultat qui nous apparut clair, logique, indubitable, et que nos lecteurs ont déjà formulé dans leur pensée, avant de l'avoir vu de leurs yeux.

— La morale publique ne peut que gagner à l'intervention de la religion dans les prisons et dans les bagnes. Quelque soit le petit nombre de criminels chez lesquels aura parlé le remords, ils saisiront avec ardeur la voie du salut que la religion leur propose, et demanderont au prêtre celui qui est la *voie*, la *vérité* et la *vie*...

Remarquons aussi que les bienfaits de la religion n'apporteront, dans l'ordre temporel, ni un adoucissement physique au sort du condamné, ni un surcroît de peines à sa position. Quel que soit le régime disciplinaire des maisons où il est

renfermé, quelle que soit la durée ou la rigueur de sa détention, le missionnaire chrétien n'aura pas et ne doit pas avoir à s'en occuper. Avant tout, il doit prendre une résolution aussi forte qu'elle est nécessaire : celle de ne contredire aucun règlement, de ne blâmer aucun système, de n'invoquer aucune exception à l'ordonnance. Laisant à César ce qui est à César, et ne voulant rendre à Dieu que ce qui est à Dieu, il acceptera avec la plus parfaite soumission tous les faits accomplis dans l'ordre social et politique; il prendra les prisons telles que la loi les a faites, et les prisonniers tels qu'ils s'y sont faits eux-mêmes. Isolés dans une cellule ou groupés dans un atelier, liés deux à deux par une chaîne ou marchant librement dans une cour, astreints aux rudes travaux d'un port ou livrés à des occupations douces et faciles, — les criminels ne seront jamais aux yeux du prêtre que des créatures morales, et rien de plus. Leur âme, rien que leur âme, voilà ce qu'il demande. Ses convictions en matière pénitentiaire il les gardera pour lui, ou plutôt, il n'en aura qu'une, la seule qu'un prêtre puisse avoir : la conviction qu'il n'est rien d'impossible au christianisme, et que la foi, qui transporte les montagnes, saura bien soulever le poids des douleurs et du remords qui pèsent sur le cœur de l'homme. Il viendra donc à ces

infortunés comme le médecin vient à ses malades, apporter un remède qu'il croit efficace, remède qui, comme ceux de la science humaine, amortira un mal, calmera une torture; — mais ne changera rien aux lois ni à la nature de l'organisation corporelle. — Vous êtes bien coupables, leur dira-t-il, vous êtes bien malheureux ! Mais sachez que la miséricorde divine a plus de ressources que l'homme n'a de passions pernicieuses : sachez que l'indulgence de Dieu est plus inépuisable en consolations que le cœur humain n'est fécond en crimes. Fussiez-vous des meurtriers, agenouillez-vous au pied de la croix, priez, espérez, aimez; — oh ! aimez surtout ! et ces remords qui vous rongent, Dieu les apaisera, et cette captivité qui vous écrase, il la fera servir à vous éprouver, à vous fortifier, et vous sortirez de là, comme l'or sort du creuset, purs de toute souillure, libres de tout vice, capables de toute vertu. Mais n'attendez de la religion aucune transaction avec votre captivité, aucune concession du temps et de la matière, aucun allègement à vos maux physiques. Rien ne sera changé par elle à l'ordre de choses qui vous régite, parce que la religion est, comme les consolations qu'elle prodigue, comme les biens éternels qu'elle rapporte, uniquement, exclusivement spirituelle; parce qu'elle ne vient pas abrégier ou adoucir,

mais seulement utiliser et sanctifier l'expiation que vous avez encourue. C'est donc sans hypocrisie, sans calcul, sans arrière-vue d'intérêt que vous viendrez à elle; elle vous laisse toute liberté, toute personnalité. Ceux qui lui demanderont appui et lumières, elle les leur donnera avec joie; ceux qui négligeront son assistance, elle les plaindra et priera pour eux. Mais point de restrictions; votre conversion n'ajoutera pas une once de pain à vos repas, pas un brin de paille à votre couche, n'abrègera pas d'une heure vos punitions, ne vous dispensera pas de vos charges. Venez, maintenant, si vous le voulez: votre avenir, votre salut éternel sont en vos mains.

Nul ne doutera que cette absence de toute arrière-pensée humaine, que ce détachement complet de toute considération extérieure, ne soit exactement conforme au véritable esprit du christianisme, ne prévienne l'hypocrisie et ne ferme la bouche à la malveillance. Le prédicateur, pour opérer tout le bien qu'il désire obtenir, doit n'envisager sa mission qu'au point de vue spirituel, n'agir que sur les consciences, rester étranger à tous les actes administratifs, ne faire aucune promesse, n'admettre aux sacrements que les détenus qui s'y présentent volontairement. Il faut convaincre, et non pas con-

traindre. Ce parti que nous prîmes, de n'avoir avec les condamnés que des relations purement morales, de n'être leur intermédiaire qu'auprès de Dieu, de ne nous occuper en aucune manière de leur actualité pénible ou supportable, ce parti nous sembla aussi impérieusement tracé par la raison que par la foi. D'un côté, ç'eût été devenir la dupe de la perversité humaine, que d'appeler par l'appât d'une récompense terrestre des hommes à la pénitence et à la vérité; de l'autre, ç'eût été retirer au christianisme le plus beau comme le plus incontestable de ses privilèges, celui d'entraîner et de convaincre sans autre force que celle qu'il tire de lui-même. Et, dans les deux hypothèses, nous n'avions pas plus à balancer comme homme que comme prêtre.

D'ailleurs, nous avions prévu des objections faites au commencement de nos retraites, et répétées depuis par certaines personnes qui ne croient pas la réforme des prisonniers possible. On nous disait, on nous dit encore quelquefois: « Mais vous tombez dans l'utopie; mais toutes ces conversions sont hypocrites ou intéressées; mais ces hommes qui à votre voix ont pleuré, prié, demandé et reçu les sacrements, ces hommes n'avaient en vue que l'indulgence de leurs chefs, ou de bonnes notes à l'appui de

« leur recours en grâce. D'ailleurs, une retraite
« fait toujours diversion à la monotonie de leur
« existence; un prédicateur de Paris, c'est une
« bonne fortune pour des détenus qui n'ont plus
« de commerce avec ce monde; la nouveauté,
« d'une part, de l'autre, l'espoir d'une diminu-
« tion de la captivité présente ou des punitions
« infligées, le besoin d'un passe-temps, le plai-
« sir de faire une dupe, — voilà seulement ce qui
« peut ou pourra conduire le prisonnier aux
« pieds d'un confesseur. »

C'est à cela, nous le croyons, que se réduisent toutes les objections qu'on nous opposa. Nous en avons déjà réfuté une partie : les faits que nous exposons dans notre dernier chapitre achèveront de convaincre nos adversaires. Quant à ce qu'on veut appeler l'amour de la nouveauté ou le besoin d'une distraction chez les détenus, nous n'avons pas à nous en occuper : à Dieu ne plaise que la religion ait jamais cette apparence aux yeux même les plus obscurcis par le doute, les plus aveuglés par le crime ! Ce serait, en tout cas, un singulier passe-temps pour des hommes qui souffrent, que la voix d'un prêtre qui ne les entretient que de leurs remords et de leurs fautes, qui les conjure de pleurer et de se repentir, et ne les arrache au souvenir de leurs maux présents, que pour les conduire, dans le passé, sur

le Calvaire, dans l'avenir, aux supplices éternels du jugement dernier.

Non, non, la Providence en soit bénie ! les condamnés que nous avons visités et qui nous rappellent, ont dû à notre séjour parmi eux, des joies plus durables que la distraction d'un moment, des changements plus solennels dans leur existence que le spectacle d'une mission. Non ! nous n'avons été la dupe de personne, pas plus de nous-même que de ceux que nous avons eu le bonheur d'évangéliser. Si partout les conversions ont été nombreuses, partout elles ont été sincères, désintéressées, partout elles ont jeté des racines profondes pour cette vie et pour l'autre. Si les fruits de sagesse, d'éducation, de travail, de piété, de bonne conduite que nous vîmes germer à notre passage dans les prisons et les bagnes, ne s'y étaient pas prolongés au-delà de notre séjour, peut-être serait-on fondé à admettre quelques-unes des objections spécieuses que nous avons prévenues tout à l'heure ; mais quand on aura vu cette persévérance constante dans le bien, cette augmentation dans le produit des travaux, nous ne dirons pas, depuis un mois, depuis une année, mais depuis trois et quatre ans ; quand à chaque grande fête de l'année, on apprend que des centaines de détenus se sont approchés de la Table sainte, dans

des maisons où avant notre venue régnait, malgré tout le zèle et la charité des aumôniers, l'indifférence religieuse la plus absolue ; quand des actes de vertu, de dévouement nous sont annoncés tous les jours ; quand des restitutions, prélevées sur les salaires les plus exigus, sont adressées à des personnes qui avaient perdu jusqu'au souvenir du délit dont elles avaient été victimes ; quand enfin des détenus, à leur sortie de prison, recommencent, à travers toutes les difficultés dont on leur sème la vie, une carrière de labeur, de probité et de sacrifice, et que nous avons la joie de nous dire que, pour obtenir ces résultats admirables, il n'a fallu à la Providence que huit ou dix jours de la prédication d'un pauvre prêtre sans éloquence et sans force ; — oh ! alors nous le demandons à tout homme de bonne foi : l'intervention religieuse n'est-elle pas virtuellement féconde dans les prisons et dans les bagnes ? et après tant d'essais de moralisation, ne comprendra-t-on pas qu'il y a une source bien vivace dans l'Évangile !

Nous donnerons dans un autre chapitre la preuve de ces faits que nous ne faisons qu'indiquer ici. Ils n'ont servi qu'à nous confirmer dans la pensée qui inspira nos premières retraites, dont le début fut au mois d'août 1841, dans la maison centrale de Clermont (Oise). Les prin-

cipes que nous développâmes à cette époque sont devenus la base de toute notre œuvre d'amélioration. Nous les avons appliqués à plusieurs maisons centrales, et à chaque tentative nous avons vu cette œuvre grandir et prospérer comme le grain de senevé de la parabole. Nous avons obtenu sans contrainte, sans promesses, sans autres moyens qu'une parole amie, familière, franche, quelquefois énergique, mais toujours rassurante et sympathique, tous les résultats moraux dont la presse a rendu un compte unanime. Ces heureux essais nous encouragèrent. A la demande que nous lui adressâmes de donner des retraites dans les maisons centrales et dans les bagnes, le gouvernement, empressé qu'il était de remédier à la lèpre intérieure qui rongé les prisons, témoigna toute sa sollicitude pour l'œuvre que nous voulions entreprendre, et nous ouvrit avec une bienveillance sans égale la voie que nous parcourons depuis quatre ans.

Voilà comment nous fûmes conduit à *prêcher aux captifs la rémission, et aux cœurs brisés l'espérance*. Aujourd'hui, cette œuvre qui marche à grands pas dans la voie du progrès et de l'amélioration, reçoit, avec la sanction du gouvernement, les encouragements du haut clergé, et les applaudissements de tous ceux qui s'occu-

pent de la moralisation des détenus. Elle est considérée comme le complément indispensable de la réforme pénitentiaire¹.

Nous allons maintenant laisser parler quelques-uns des journaux qui ont rendu compte de nos retraites. Qu'il nous soit permis cependant de terminer ce chapitre par une citation éloquente de M. Guizot :

« La religion ! la religion ! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion pour contenir ou combler l'ambition humaine ! La religion pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme ! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir sans la religion une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée : il y faut une puissance plus haute que celle de cette vie : il y faut Dieu et l'éternité². »

¹ Voir, pour plus amples développements, notre brochure ayant pour titre : *Considérations sur l'influence de la Religion dans les maisons centrales de force et de correction*. Paris, Vaton, 1843.

² *Nécessité de la Religion pour le bonheur du peuple*.

Nous avons cru voir dans ces lignes, la justification de notre œuvre. Les faits dont le chapitre suivant rend compte confirmeront à leur tour la pensée de l'illustre écrivain.

CHAPITRE II.

**Compte rendu des retraites données dans les maisons
centrales et dans les bagnes.**

EXTRAIT DE L'INDICATEUR GÉNÉRAL DE SEINE-
ET-MARNE.

Melun, 20 mai 1843.

« Nous nous empressons de donner à nos lecteurs quelques nouveaux détails sur la retraite spirituelle prêchée aux prisonniers de la Maison centrale de Melun par M. l'abbé Laroque, aumônier des Invalides. Il y a, en effet, dans cette œuvre chrétienne, maintenant accomplie, plus qu'un simple fait destiné à exciter la curiosité publique; nous y voyons encore, et par dessus tout, un fait propre à éclairer nos hommes politiques si occupés aujourd'hui de la régénération morale des détenus.

« Le parfait recueillement qu'on a remarqué

durant les onze jours de cette mission a constamment attesté que la parole divine réveillait dans ces hommes flétris par le vice, les sentiments de la vertu et de la religion; et la joie qui rayonnait sur tous les visages, non moins que l'expression animée de leurs chants, faisait comprendre le bonheur qu'ils ressentaient.

« Que de traits nous pourrions citer qui assurent de la sincérité de leurs dispositions! Du haut de la chaire seulement, ils ont été pressés de se réconcilier avec Dieu par les sacrements, et M. Laroque, au début de son ministère, leur avait déclaré avec une fermeté énergique, qu'il n'était venu au milieu d'eux que pour leurs âmes, et que l'hypocrisie n'avait rien à espérer.

« Cependant, dès le second jour, cent et une demandes pour la confession étaient déposées dans une boîte destinée à les recevoir, et chaque jour a augmenté ce premier chiffre. Quarante-neuf se sont fait inscrire pour la première communion..... et l'on a vu ces infortunés, pour qui les noms de Dieu et du Sauveur Jésus n'avaient été jusqu'alors que des mots vides de sens, se faire petits enfants, malgré leur âge avancé, afin d'apprendre non-seulement les principaux mystères de la foi qu'ils n'avaient jamais sus, mais encore le *Pater* et le *Credo* que leurs lèvres n'avaient jamais murmurés. D'autres, pour soulager

leur conscience chargée d'injustices, ont sollicité la permission d'ouvrir une souscription en faveur des pauvres. En un mot (et nous le disons ici sans exagération aucune), la maison centrale a offert pendant les jours de la retraite l'aspect d'une communauté religieuse.

« Mgr l'évêque, en tournée diocésaine dans les environs de Melun, a été prié par M. Laroque de vouloir bien venir consacrer quelques heures à tant d'enfants égarés dont la grâce avait touché les cœurs; et le bon pasteur n'a pas hésité à interrompre le cours de ses visites épiscopales pour apporter dans la maison des douloureuses expiations, les joies du plus beau jour de fête.

« C'était le dimanche 14, à sept heures précises. Sa Grandeur est arrivée à la chapelle où elle a été reçue par M. l'aumônier avec le cérémonial accoutumé. Le sanctuaire avait été orné de tentures blanches, coupées de guirlandes, et semées de fleurs et de verdure ¹. Quelques-uns des détenus avaient passé une grande partie de la nuit à ce travail intéressant.

« La messe a été célébrée par Monseigneur lui-même. Quelles ont été ses douces émotions lorsque, durant le saint sacrifice, des cantiques,

¹ Un magnifique ostensor, donné par S. M. la Reine des Français, servait à la cérémonie.

chantés en chœur avec la plus suave et la plus pénétrante harmonie, sont venus frapper ses oreilles! Quel a été surtout son attendrissement quand il a vu, au moment de la communion, trois cent six de ces malheureux prisonniers que le monde repousse, se présenter à lui avec un ordre admirable et avec des marques non équivoques de piété, pour recevoir dans l'eucharistie le Dieu d'amour qui pardonne au repentir!

« Trois gardiens précédaient les détenus dans cette démarche solennelle, et leur ont donné par là un exemple dont ils ont été vivement frappés. Après la messe, ces trois gardiens et cent soixante-dix détenus ont reçu le sacrement de confirmation.

« Mgr l'évêque, à ce spectacle consolant, n'a pu contenir les sentiments qui agitaient son âme, et trois fois il a fait entendre les plus affectueuses allocutions. Plus d'un visage baigné de larmes a prouvé l'émotion des cœurs, même parmi ceux dont la retraite n'avait pas triomphé.

« Tel a été le bonheur de Mgr Allou dans cette matinée si bien remplie, qu'il a voulu revenir présider aux vêpres qui ont été chantées solennellement l'après-midi. Pour la dernière fois, dans cette circonstance, M. Laroque est monté en chaire, et, par une exhortation pathétique, il a laissé à *ses chers enfants* (c'est ainsi qu'il les a

toujours appelés avec tendresse), la croix de Jésus-Christ pour arme et pour consolation.

« Après les Complies, Monseigneur a parcouru les huit infirmeries, bénissant chaque salle, consolant les malades de ses douces caresses et les fortifiant de ses paroles évangéliques. Trois d'entre eux ont reçu la confirmation sur leur lit de souffrances.

« Enfin le moment des adieux était arrivé. Par les soins intelligents du bon et digne gardien-chef, tous les détenus, au nombre de plus de huit cents, ont été rangés en carré dans une seule et vaste cour où Monseigneur les trouva au moment où il allait descendre les marches qui conduisent à la chapelle. Alors encore (et ce fut un moment solennel), la mître en tête et la crosse à la main, du haut des degrés qui l'élevaient en présence de tous, il a fait entendre sa voix pour appeler sur cette multitude de malheureux les divines bénédictions.

« Ainsi s'est terminée cette belle et délicieuse journée, dont les pauvres prisonniers conserveront d'impérissables souvenirs; ainsi a été couronnée la retraite.

« Et maintenant avec quelle admiration l'on en parle ! Comme MM. les administrateurs de la maison centrale se félicitent du concours si actif et si dévoué qu'ils n'ont cessé de donner au zélé

prédicateur ! Comme ils comprennent la puissance de la religion sur les cœurs même les plus pervers !

« Aussi, nous qui écrivons ces lignes, nous qui avons été heureux témoin de ces merveilles, nous le disons avec une conviction profonde : l'œuvre à laquelle s'est voué M. Laroque est une œuvre que Dieu veut.... Puisse-t-il donc, toujours efficacement secondé par l'autorité civile, la consolider et la perpétuer à jamais ! »

EXTRAIT DU MÉMORIAL AGENAIS

DU MARDI 24 MAI 1844.

Eysses, le 17 mai 1844.

« Peu de jours se sont écoulés depuis qu'un orateur de la tribune nationale faisait entendre ces nobles et dignes paroles : LÉGISLATEURS NOUVEAUX, VOTRE RÉGIME PÉNAL EST INSUFFISANT POUR RÉGÉNÉRER LA POPULATION DES BAGNES, IL FAUT MORALISER LES PRISONS. Cette pensée fut pour quelques hommes graves un rayon de lumière qui fit grandir, par sa merveilleuse puissance, toutes leurs pensées philanthropiques. Pour quelques autres, peut-être plus nombreux, cette généreuse tendance ne fut qu'une irréalisable utopie. L'expérience seule pouvait faire cesser

cette divergence d'opinions. Ainsi, au lieu de raisonnements, qu'il me soit permis de raconter des faits et de reproduire un tableau qui m'a profondément ému ; il pourra démontrer jusqu'à l'évidence cette vérité d'un intérêt actuel : savoir que la régénération de nos prisons est un devoir impérieux et sacré qui peut être accompli par l'influence religieuse. Afin d'arriver à cette démonstration, il me suffira de dire ce qui s'est passé pendant dix jours à la maison centrale d'Eysses, en ayant soin, toutefois, de mettre en relief les traits caractéristiques que je veux signaler.

« Dans le courant d'avril dernier, une lettre du ministre de l'intérieur informait M. le directeur de la maison centrale d'Eysses que, le 3 mai, M. l'abbé Laroque, aumônier de l'hôtel des Invalides et missionnaire apostolique, viendrait faire une retraite et porter les consolations de la charité à tous les malheureux frappés par la justice humaine. Cette nouvelle, bientôt rendue publique, produisit parmi les détenus un sentiment de curiosité mêlé d'incertitude.—Le 3 mai, dès le matin, la vaste cour de l'infirmerie qui sert de préau, voit s'élever à l'une de ses extrémités une simple croix de bois, auprès de laquelle s'empressent ceux que les chagrins et la maladie consomment. Leurs yeux surpris, mais calmes,

s'élèvent vers ce signe de rédemption : leurs âmes s'impressionnent et se disposent à entendre les accents de la parole évangélique. — A six heures, tous les détenus sont placés dans ce vaste local, qui a été disposé par les soins de M. le directeur, avec tout l'empressement et le zèle que méritaient les louables projets du pieux missionnaire. Les principales autorités de Villeneuve occupent, au pied de la croix, les places qui leur ont été réservées. MM. les aumôniers de la maison président ces exercices religieux ; tous les préposés de l'administration, tous les employés concourent avec ardeur aux dispositions nécessaires pour le succès de cette œuvre morale.—A sept heures précises, M. l'abbé Laroque paraît dans sa chaire. Montrant la croix, il s'incline, il prie ; douze cents infortunés s'inclinent et prient avec lui ! Il serait difficile d'avoir une juste idée de ce spectacle véritablement imposant. Après une courte prière, M. l'abbé Laroque se lève : muet un instant, ses yeux parcourent avec attendrissement toutes les parties de cette vaste enceinte.

« A la vue, dit-il, d'un si nombreux et si triste « auditoire, le cœur perd son courage et de-
« meure un instant glacé. Cependant je viens ci-
« catriser les plaies de votre âme, pauvres déte-
« nus, je viens vous consoler. » — Dès son début

et avec une franchise que tout le monde appréciera, le missionnaire déclare qu'il ne peut rien pour les intérêts temporels, qu'il ne peut apporter aucune diminution aux peines imposées. « Ma mission, s'écrie-t-il, est plus difficile, plus importante : elle embrasse l'éternité. » — L'orateur chrétien développe cette pensée, et continue ensuite en ces termes : « Je veux que vos consciences jouissent d'une liberté illimitée ; respect à toutes les convictions. Par les moyens de la raison et du sentiment, du haut de cette chaire je vous appellerai ; mais si vous demeurez sourds à mon appel, nul n'ira vous contraindre. Cette supposition serait une injure et pour vous et pour moi, car librement vous viendrez tous. Je vous appelle au nom de Dieu, je veux vous ramener à vos familles. Dites, n'en est-il aucun parmi vous qui, par suite de ses égarements, ait vu blanchir prématurément la tête de son vertueux père ? Parmi les douze cents qui m'écoutent, n'en est-il aucun qui puisse se dire : Ma pauvre mère est morte de honte et de douleur ? Oh ! je pourrais vous demander compte de toutes les larmes que vos égarements ont fait répandre, mais je suis désarmé en présence de toutes vos infortunes : ministre d'un Dieu souverainement bon, je vous ouvre les bras de la charité ! » — Après

avoir cédé aux sentiments qu'inspire l'aspect de tant de misères ; après avoir sainement jugé le passé, le missionnaire s'émeut, sa voix devient plus incisive, plus entraînée : « Mes amis, continue-t-il, tu n'es pas désespéré : relevez la tête. Lorsque vous aurez satisfait à la justice humaine et retrempé votre âme aux sources fécondes de la foi, je pourrai vous dire avec plus de force encore : Relevez la tête. Qui oserait vous insulter ? Vous fûtes coupables, mais vous avez subi votre peine ; relevez la tête et marchez avec courage ; qu'un passé douloureux tempère pour vous l'amertume de la vie. Les juges de la terre n'ont plus rien à vous démander, le juge du ciel vous offre les trésors de son ineffable miséricorde. » — Nous n'avons pu résister au plaisir de reproduire d'une manière sommaire ce premier discours, qui permettra d'apprécier le genre d'éloquence de M. Laroque. L'énergie de son style toujours brillant, les vérités de ses tableaux, la pureté de sa morale, tout concourt à l'accomplissement de l'œuvre sainte et difficile que son ardente charité a conçue.

« Les bornes de cet article ne nous permettent pas l'analyse des neuf discours qui ont été prononcés. Nous dirons seulement que celui qui a eu pour texte *la Confession* a été supérieur à

tous les autres par la puissance du raisonnement et par sa forme vraiment admirable. Il y avait surtout une difficulté qu'il fallait vaincre, c'était une trop grande élévation de style, peu en rapport avec l'intelligence de l'auditoire. M. Laroque a tout concilié ; son langage simple, quoique fleuri, est arrivé à tous les cœurs. — Pendant dix jours, tous les soirs à la même heure, l'Aumônier des Invalides a évangélisé cette population malheureuse qui, aux accents de sa touchante parole, oubliait un passé douloureux pour reconstruire, malgré les préjugés du monde, un avenir exempt d'orage. — La troisième soirée doit cependant être l'objet d'une mention particulière. Après un discours plus court que de coutume, M. Laroque prend place aux pieds de sa chaire, et il y est aussitôt remplacé par M. l'abbé Vidal, premier aumônier de la maison ; ecclésiastique aussi distingué par son dévouement et son excessive modestie que par son talent, M. Vidal a voulu joindre sa voix à celle de l'honorable missionnaire. Cette voix amie est entendue de tous les cœurs ; les accents généreux qui sortent de sa bouche se font essentiellement remarquer par de nobles pensées et par une délicieuse élégance de langage. Jouissant depuis longtemps des sympathies de tous les détenus qui ont appris à le connaître, à le

croire et surtout à l'aimer, il a voulu, lui aussi, réveiller leur foi par la magie de sa parole poétique. Son allocution, trop courte pour tous, eût été, dans notre compte rendu, comme une récompense pour le lecteur bienveillant qui veut lire ces lignes, et, un moment, nous avons eu l'espoir de le reproduire ; mais l'humilité de son auteur a redouté l'éclat de cette publication. A peine ses dernières paroles avaient-elles cessé, que les plus jeunes détenus y mêlèrent le concert harmonieux des cantiques, au souffle de la brise du soir, qui, pieuse ménagère, avait écarté du ciel jusqu'au plus petit nuage. Le recueillement a été général, les méditations profondes, et tous les exercices de la maison se sont ressentis de la salutaire influence des impressions religieuses. Tous les jours, ceux qui venaient aux pieds du prêtre avouer leurs fautes étaient plus pressés, plus nombreux. Dans certains moments d'entraînement sympathique, les larmes coulaient de tous les yeux ; le repentir prenait place dans tous les cœurs. Oh ! qu'il y a quelque chose de grand dans cette population coupable qui s'incline aux pieds de la croix, et qui, repoussée de la société, cherche et sollicite une patrie nouvelle !

Le dimanche, 12 mai, avait été fixé pour la clôture de cette retraite. Dès le matin, devant la

croix, on élève un autel qui, par sa noble élégance, indique la pompe épiscopale. La nouvelle de tant de bien était parvenue jusqu'à Mgr de Vesins. Ce prélat suspend ses travaux apostoliques, et, accompagné d'un vicaire-général, il paraît au milieu de toutes ces douleurs palpitantes pour augmenter encore les consolations de la foi qui renaît dans les âmes. Il célèbre le saint sacrifice, et, suivi à la Table sainte par tous les prêtres qui l'assistent, il donne le pain eucharistique à sept cent quatre-vingts détenus : l'exemple de ce premier pas dans une voie nouvelle avait été donné par MM. les gardiens préposés à la surveillance des détenus. Quatorze d'entre eux étaient venus les premiers s'asseoir au divin banquet. Les nobles traits du prélat rayonnaient de bonheur. Revenu sur les premières marches de l'autel, sa voix porte dans tous les cœurs l'espérance et la joie. Elevant jusqu'à lui ces pauvres prisonniers, il les appelle ses amis et les invite à la persévérance qui sera pour eux la conquête de la paix intérieure. Après les conseils d'un père aussi tendre qu'indulgent, Monseigneur donne le sacrement de la confirmation à deux cent cinquante détenus. Trois malades, malgré leurs cris et leurs larmes, n'avaient pu être réunis à leurs compagnons. Cependant ils avaient aussi entendu la voix de

l'abbé Laroque ; ils étaient dignes de recevoir le sacrement de la confirmation. A la fin de la cérémonie, Monseigneur en est informé ; il se lève, se fait conduire auprès de leur lit de souffrance, trouve pour eux des paroles consolantes et les laisse heureux de la grâce qu'il leur a faite. — Le soir, à deux heures et après les vêpres, le dernier discours de M. Laroque a été interrompu par une pluie d'orage. Nous n'avons recueilli que quelques mots qui nous ont fait sentir un travail accompli dont nous avons été privés. Monseigneur a donné la bénédiction avec toute la pompe que méritait un jour aussi mémorable, et, pressé par tous ceux qui l'entouraient, il est rentré dans les salles de l'infirmerie.

« L'orage dissipé, M. l'aumônier Vidal a profité de ce moment de calme pour faire ses adieux à ses pauvres détenus. « Pour quelques jours, a-t-il dit, je m'éloigne de vous. Je vais prêcher la parole de vérité devant les heureux de la terre ; mais votre souvenir restera ineffaçable dans mon cœur. » Ayant ajouté quelques mots, de la tendresse et de la sollicitude la plus consolante, il s'éloigne pour dérober aux regards le trouble qui l'assiège. — M. l'abbé Laroque était encore sur les marches de l'autel, lorsque l'un des détenus, au nom de tous, est venu

remercier le zélé missionnaire de ses vivifiantes prédications. Cet hommage de reconnaissance très-convenablement exprimé a fait couler des larmes de tous les yeux. M. Laroque voulait répondre, mais l'émotion comprimait sa parole et nous n'avons entendu que ces mots : « Mes « enfants, je vous embrasse tous dans la per- « sonne de votre camarade et dans les bras du « juge qui pardonne. » Le pauvre détenu cachait l'agitation de son esprit. — Que l'on prétende maintenant que la moralisation des prisons par l'influence des croyances religieuses, n'est pas chose possible, et la maison d'Eysses est là, avec son recueillement durant les dix jours de la retraite et les fruits qui en ont été le résultat, pour répondre qu'il y a encore des éléments de régénération!... »

EXTRAIT DE L'ORDRE, DE LIMOGES,

DU JEUDI 5 JUIN 1845.

« MORALISATION DES DÉTENUS.

« Retraite de la maison centrale de Limoges.

« La moralisation des criminels, œuvre éminemment importante, occupe depuis longtemps les esprits sérieux. Parmi les nombreux systè-

mes enfantés par les philanthropes, aucun ne propose la Religion comme moyen principal. Tous, il est vrai, admettent l'influence religieuse comme moyen secondaire, et lui font une part analogue à l'action qu'ils lui supposent, mais elle n'est pas regardée comme seule véritablement efficace. Cependant, il nous semble, pour nous servir des expressions de M. de Tocqueville, « que nulle puissance humaine n'est comparable à la Religion pour opérer la réforme des « criminels, et que c'est sur elle surtout que repose l'avenir de la réforme pénitentiaire. » Tandis que la plupart des projets que la presse nous présente n'aboutissent en effet, qu'à des résultats fort incomplets, et ne touchent qu'à la surface de l'homme, la religion peut guérir radicalement les coupables, en pénétrant jusqu'aux plus intimes ressorts de la volonté humaine. A elle seule d'abord l'idée de réforme et de réhabilitation. Avant le christianisme, on ne pensait pas qu'un criminel pût cesser de l'être, pût se régénérer. A elle aussi les moyens de parvenir sûrement à ses fins. Les principes arrêtés de sa morale divine, sa redoutable sanction, ses sacrements, ses cérémonies, forment une puissance merveilleusement propre à subjuguier le cœur. Il est étonnant qu'une vérité aussi incontestable n'ait pas frappé les amis de l'humanité,

et qu'une foule de préjugés aient si longtemps détourné de son application.

« Rendons justice au gouvernement. Il paraît avoir reconnu l'insuffisance des moyens employés jusqu'ici. Ses regards se tournent vers la religion, et il espère en son efficacité. Plusieurs essais heureusement tentés à Riom, à Poissy, à Melun, à Eysses, à Cadillac, à Saint-Lazare, ont ajouté chaque année l'autorité du fait accompli à la force du raisonnement. Il ne s'arrête pas dans la voie nouvellement battue, il poursuit ses essais avec une persévérance véritablement louable. C'est à sa sollicitude que la maison centrale de Limoges doit tout le bien qui s'y est effectué la semaine dernière, et que nous nous empressons de raconter au public.

« Le 23 mai dernier, une retraite s'ouvrait à la maison centrale de détention, sous la présidence de Mgr l'évêque, assisté de ses grands vicaires. Dans un vaste préau de l'établissement, disposé convenablement par les soins de M. le directeur, et au milieu duquel avait été dressée une croix sur un piédestal en pierre, monument de la libéralité et du concours spontané de M. Yssarthier, six cent cinquante détenus écoutaient avec attention, et non sans étonnement, la parole sévère du prédicateur qui avait le courage de les dévoiler à leurs propres yeux,

et leur posait les bases et les conditions d'une bonne retraite. Dès cette première communication, l'auditoire a dû se reconnaître lui-même pour ce qu'il est, un objet de mépris et de crainte pour le monde qui ne pardonne pas, un objet de zèle, de charitable souci et même d'espérance pour la religion courant toujours après la brebis égarée, ne désespérant jamais de son retour; il a dû comprendre que les prêtres appelés pour entendre les confessions, se présentaient à lui non point sous les auspices des faveurs temporelles, quelquefois utiles pour frayer le chemin du cœur, mais trop souvent dangereuses en ce qu'elles favorisent les spéculations de l'hypocrisie; il a dû comprendre enfin, qu'il ne fallait compter sur aucune douceur apportée au régime ordinaire de la maison, sur aucune facilité de présenter des suppliques. La docilité aux avances de Dieu ne devait pas être louée, ni la résistance blâmée. En un mot, le ministère sacré renonçait aux influences étrangères, afin que, dégagée de tout alliage, sa force se manifestât plus éclatante.

« Ainsi avait compris sa mission, M. le directeur de la retraite, et il a été fait exactement comme il l'avait annoncé. Pendant les huit jours qu'ont duré les pieux exercices, l'ordre accoutumé n'a pas été changé. « Pas une prise de ta-

« bac donnée, pas un brin de paille ajouté à la « couche, pas une lentille de plus au repas. » Seulement, deux ou trois fois le jour, aux heures libres, la religion, par les moyens qui lui sont propres, venait frapper les cœurs, et les transformait petit à petit. Tantôt la parole sainte rappelait solennellement et en commun, les grandes vérités de la foi catholique; tantôt la voix directe du confesseur travaillait secrètement les âmes et les retrempait par sa vertu sacramentelle, et, la touche particulière de la grâce divine opérant, on a pu recueillir la moisson la plus riche et la plus consolante. Près de quatre cents hommes et de cent cinquante femmes, préparés par des exercices spéciaux, ont scellé leur retour à Dieu par la communion. Chaque jour, nous dirions presque chaque effort religieux a fourni de nouvelles conquêtes. Des esprits rebelles d'abord, irrités même contre l'homme de Dieu, n'ont pas résisté jusqu'à la fin; vaincus par la parole sacrée, l'étendue de leur douleur a dédommagé de la tardiveté de leur conversion. Que de larmes répandues! que de réparations! que de promesses sincères pour l'avenir! On a vu des détenus ajouter volontairement aux expiations déjà rigoureuses de la détention; on a vu prendre d'avance, contre les dangers futurs, de ces mesures qui dénotent le repentir. La di-

minution des manquements à la règle, le calme constant pendant la retraite, les visages des détenus eux-mêmes sur lesquels une physionomie douce et pleine de résignation remplaçait les traits contractés et repoussants qu'une mauvaise conscience y dépose d'ordinaire, sont des indices de la bonne foi des détenus, et portent à croire que la religion a remporté à la maison central un triomphe aussi réel que durable.

« On pouvait, sans trop de témérité, augurer favorablement de cette retraite. Elle avait, à notre avis, l'élément le plus puissant de réussite. Quand la Providence forme quelque dessein de miséricorde, elle suscite des hommes propres à la réalisation de ses projets. M. l'abbé Laroque nous paraît l'homme providentiel destiné à seconder les vues divines sur les prisonniers. Son talent de la parole, sa voix douce, sonore, pénétrante, ses études sur le caractère des prisonniers et sur les mœurs des maisons centrales, son cœur surtout, rempli d'une sensibilité parfaite et d'une charité sans bornes, sont autant de qualités qui en font un homme spécial pour l'application des principes religieux à la moralisation des détenus.

« Au milieu de la semaine, un secours précieux et inattendu a prêté un surcroît de moyens à M. le prédicateur. Mgr l'archevêque de Bor-

deaux, Mgr l'évêque de Périgueux³, qui se sont trouvés à Limoges à l'époque de la retraite, invités par Mgr de Limoges, et accompagnés de M. le préfet, de M. le maire, de M. Decous, procureur-général de la Cour royale de Bastia, et de plusieurs messieurs de la ville, sont venus visiter la maison centrale. Un exercice religieux allait commencer. Mgr Donnet a bien voulu, dans cette occasion favorable, prendre la parole pour montrer aux malheureux qui l'écoutaient de quelle manière la religion réhabilitait les coupables, non-seulement devant Dieu, mais encore devant la société. Un moment plus tard, Mgr Georges, parcourant les salles de l'infirmerie, faisait comprendre aux détenus malades que la servitude du péché était plus redoutable que la servitude corporelle, et conduisait à celle-ci, tandis que la liberté de l'âme éloignait le châtiement que la justice humaine inflige rigoureusement, quoiqu'à son grand regret.

« Mgr Buisas, qui avait présidé l'ouverture de la retraite, a présidé aussi la clôture. Aidé de M. de Baugenest, il a distribué la communion et donné la confirmation. Les deux allocutions faites par le digne et zélé prélat, ont été aussi instructives que touchantes.

« A la vue de tout le bien opéré par la retraite dont nous venons de rendre compte, le gouver-

nement qui a si bien secondé la pensée conçue par Mgr l'évêque, le clergé qui en a été l'instrument, doivent s'applaudir. Chez ces détenus dont l'amélioration morale préoccupe si fort le pouvoir, il y a eu plus d'amendement véritable obtenu en huit jours par la religion, qu'on en obtient dans de longues années, par l'application des systèmes pénitentiaires, parce que les volontés fortement saisies par une autorité infiniment supérieure aux ressources humaines, ont été changées. Quelques personnes penseront peut-être que ce mouvement religieux sera passager, que les impressions produites ne tarderont pas à s'effacer. Nous avouons que les conversions religieuses n'établissent pas les âmes qu'elles régénèrent, dans un état immuable de justice. Le cœur humain garde toujours son infirmité native. L'Eglise le sait si bien qu'elle offre sans cesse le même remède aux âmes plusieurs fois égarées. Néanmoins les changements qui se sont faits ne doivent pas être comptés pour peu de chose. N'est-ce rien que la méditation approfondie des grands principes de la morale et des vérités dogmatiques sur lesquelles ils sont fondés? N'est-ce rien que la protestation publique et solennelle contre de nombreuses années d'habitudes vicieuses? N'est-ce rien que le réveil, la mise en mouvement des bons instincts qu'on étouffe rarement tout à fait?

N'est-ce rien que l'acquisition de la grâce, secours surnaturel qui centuple les forces de la volonté? Les nouveaux convertis pourront bien encore retomber dans les infractions si faciles de la règle disciplinaire; ils garderont encore, il est possible, les défauts de caractère qu'on a pu remarquer en eux; mais il y a loin de là à la domination du vice; il y a loin de l'état imparfait où on les verra, à l'état d'énergie pour le mal où on les suppose.

« Que le bienfait d'une retraite donnée avec l'intelligence et le zèle qui ont présidé à celle de Limoges, s'étende à toutes les maisons centrales; que cette retraite soit renouvelée tous les ans; que dans le cours de chaque année, MM. les aumôniers, aidés de quelques confrères habiles et dévoués, entretiennent autant que possible le feu sacré, nous osons affirmer que les récidives seront fort rares et que les infortunés qu'un premier crime aura jeté dans la captivité, pourront reparaître dans le monde sans inspirer l'effroi dont leur présence ne manque pas de nous saisir, même après les essais de moralisation tentés par les philanthropes. »

EXTRAIT DE *LA GUIENNE*, DE BORDEAUX,
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 1845.

« RETRAITE DONNÉE AU BAGNE DE ROCHEFORT,
« Par M. l'abbé LAROQUE, aumônier des Invalides.

« C'est une fête religieuse dont nous allons rendre compte à nos lecteurs, fête imposante, et par le lieu où elle a été célébrée, et par ceux qui en ont été l'objet, et par les résultats moraux qu'elle promet à la société.

« Au sein d'un bagne, au milieu de forçats, la religion a fait entendre sa voix d'espérance et de réhabilitation; elle a déployé le touchant appareil de ses consolations et de ses mystères, et, disons-le hautement, ce n'a pas été en vain. La population de Rochefort le sait, il faut que la France l'apprenne, il faut qu'elle assiste à un de ces spectacles féconds en instructions de tout genre, comme sait en donner, quand on ne l'entrave pas, le catholicisme; il faut qu'elle voie que le premier et plus sûr moyen de les moraliser, ces hommes pervers que la justice humaine a frappés, c'est de les réhabiliter d'abord à leurs propres yeux, en les réconciliant avec cette justice éternelle qu'ils ont si cruellement outragée.

« Un prêtre dont le nom est connu, M. l'abbé

Laroque, aumônier des Invalides, a reçu, ce semble, de Dieu le don d'évangéliser les prisonniers et les détenus. Qui ne se rappelle, en effet, les succès prodigieux qu'obtint, il y a deux ans, son ministère à la maison de détention de Ville-neuve-d'Agen, et plus récemment encore, aux portes même de notre ville, à la prison de Caudillac-sur-Garonne ?

« Fidèle à la mission que paraît lui avoir confiée la Providence, il a cru, ce généreux prêtre, devoir faire entendre sa parole évangélique à ce qu'il y a de plus dégradé, de plus pervers, aux forçats; et il a sollicité de M. le ministre de la marine la permission de se rendre au bagne de Rochefort. Disons-le à l'honneur de M. le ministre, cette permission ne s'est pas fait attendre: des ordres immédiats ont été donnés aux autorités maritimes de la ville, et M. Laroque est bientôt venu s'installer au milieu de ces infortunés criminels, ses frères en Jésus-Christ. *S'installer* est bien le mot, car le nouveau Vincent de Paul, pour être à son poste à six heures du matin, a voulu coucher, pendant toute la retraite, au milieu du troupeau dont il allait être le pasteur.

« C'est dans le local où sont toujours les condamnés, hors le temps du travail, qu'ont été donnés les exercices de la retraite; mais comme ils sont trop nombreux pour être tous réunis

dans une même salle, on les a divisés en deux bandes, 450 dans la salle Saint-Gilles, et 450 dans la salle Saint-Antoine. Les exercices avaient lieu deux fois par jour, le matin à six heures et le soir à sept heures, au milieu des miasmes et des vapeurs infectes qu'exhalent ces lieux, car une fois enfermé là, le condamné n'en sort que le lendemain.

« Le pieux prédicateur a commencé par déclarer à ses auditeurs que la liberté la plus complète était laissée à tous les détenus, qu'ils ne devaient s'attendre à aucune récompense, qu'il ne serait rien changé à leur régime ordinaire, et qu'on n'admettrait à confesse que ceux qui le demanderaient expressément. Et, après cette annonce, il a poursuivi, seize jours durant, avec un zèle infatigable et dont nous ne saurions trop faire l'éloge, le cours de ses vives et entraînantes prédications.

« Dire avec quelle attention religieuse, avec quel profond respect ces infortunés ont écouté la voix de ce nouvel apôtre, leur parlant de Dieu, les conjurant, au nom de leurs intérêts les plus chers, de ne pas endurcir leurs cœurs, et de rentrer enfin dans la voie du bien; dire le mouvement religieux qui s'est manifesté dès les premiers jours, au milieu de cette population de criminels; dire les larmes qui ont coulé des yeux;

tous les généreux sentiments qui ont été exprimés, les lettres qui ont été écrites en témoignage de foi et de repentir, c'est chose impossible; d'ailleurs on ne nous croirait pas; tout-à-l'heure les faits parleront, et leur langage, beaucoup plus éloquent que le nôtre, en faisant tomber bien des préjugés, portera, nous n'en doutons pas, la conviction dans les esprits.

« Hâtons-nous de constater que M. Laroque a trouvé de dignes coopérateurs dans les deux aumôniers du bague, MM. Fillon et Bouillé. Bientôt ceux-ci n'ont pu suffire au travail, et il a fallu appeler quelques ecclésiastiques de la ville et des environs, tant la moisson était abondante et le succès au-dessus de toute prévision. Ajoutons que, pendant toute la durée de la retraite (chose merveilleuse!), IL N'Y A PAS EU UNE SEULE PUNITION, PARCE QU'IL N'Y A EU AUCUN RAPPORT CONTRE PERSONNE.

« Ce fait nous a été attesté par le commissaire du bague lui-même, dont nous ne pouvons assez louer la bienveillance, le zèle et le dévouement. Ceux-là même qui ont résisté ont été forcés et contraints par l'élan général, et s'ils n'ont pas donné le consolant spectacle de leur retour, ils n'ont rien fait pour entraver l'œuvre entreprise. De plus, leur bonne tenue, leur silence, l'absence de toute punition, attestent de leur part un com-

mencement de bien qui ne manquera pas de porter ses fruits, s'il ne les a pas déjà portés.

« Enfin la retraite touche à son terme. Mgr l'évêque de La Rochelle, qu'une absence forcée hors de son diocèse prive du bonheur d'en faire la clôture, avait prié Mgr l'archevêque de Bordeaux de venir le remplacer à Rochefort. Ceux qui connaissent Mgr Donnet comprendront avec quel empressement notre digne prélat a dû se rendre à cette invitation. Il était heureux de donner à M. Laroque ce nouveau témoignage de sa haute estime, et de bénir une seconde fois ses apostoliques travaux. L'annonce de cette nouvelle fut un grand sujet de joie pour les condamnés.

« Monseigneur, arrivé le 17 au soir à Rochefort, se dirige, le 18 au matin, vers l'arsenal où l'attendent, pour le recevoir et lui rendre les honneurs dus à son rang, les autorités maritimes, le préfet en tête. Une foule immense encombre les avenues du port, la troupe de ligne forme la haie, et, tandis que toutes les cloches de la ville font retentir les airs de leurs joyeux carillons, une salve de douze coups de canon annonce l'entrée du prélat.

« Après la réception d'usage, tout le cortège prend sa route vers le local où doit avoir lieu la cérémonie de clôture.

« Représentez-vous un vaste hangar, d'environ quatre-vingts mètres carrés, transformé, par les soins de l'administration de la marine, en basilique à trois nefs. Les bas-côtés sont formés par huit travées et seize colonnes enveloppées de draperies, dont les pavillons de nos vaisseaux, semés çà et là, relèvent l'éclat et la majestueuse ordonnance. Au fond s'élève un riche et superbe autel, et sur la droite, le trône du prélat officiant. On croirait voir une de nos belles cathédrales parée de toutes ses gloires pour l'une de nos grandes solennités.

« Dans la plus grande nef sont assis sur des bancs, plus de cinq cents condamnés : ce sont les heureux pénitents qui doivent participer au banquet eucharistique. Les quatre cents qui n'ont pu ou n'ont point voulu se préparer sont avec le chœur des chanteurs dans le bas-côté de droite, et dans celui de gauche se placent les autorités maritimes et civiles, en grande tenue, et l'élite de la population de Rochefort.

A l'entrée de ce temple nouveau, élevé au milieu d'un baigne pour des forçats qui veulent renaître à Dieu et à la société dont ils furent les fléaux, M. Courcelles, vicaire-général de La Rochelle, adresse à Mgr l'archevêque de Bordeaux une allocution dans laquelle, après avoir remercié le prélat de sa complaisance et de sa

bonté, il proclame bien haut tout ce qu'on doit de reconnaissance à tous les fonctionnaires de l'établissement, et en particulier à M. l'amiral. Et à cette occasion, nous sommes heureux de le proclamer, nous aussi, jamais plus loyal concours n'a été prêté pour une cérémonie religieuse; jamais plus de bienveillance, plus d'empressement de la part des employés du gouvernement; et, quelque exagération que nous paraissions mettre dans l'expression de notre gratitude, nous ne dirons pas assez combien, dans cette circonstance, M. le préfet maritime et toute l'administration de la marine ont bien mérité de la religion et de la société.

« La sainte messe commence, et pendant le sacrifice, le chœur des chanteurs fait entendre la suave harmonie de nos pieux cantiques. Voulez-vous lire l'un de ces cantiques, composé par un forçat dès les premiers jours de la retraite ? Le voici :

L'ANGE ET LE FORÇAT.

« A l'occasion de la retraite prêchée au baigne de Rochefort, en novembre 1845, par M. l'abbé LAROQUE, aumônier des Invalides, chevalier de la Légion-d'Honneur.

« Relève-toi, pauvre enfant de misère,
Ose lever tes regards vers les cieux :
Vois, près de toi, c'est l'ange du calvaire;
Il vient pleurer avec les malheureux.

C'est un ami, mon fils, il t'en supplie,
Viens sur son cœur, il te consolera ;
Pauvre forçat, entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu, Dieu te pardonnera.

« Pourquoi, mon fils, détournes-tu la vue ?
Pourquoi ce front soucieux, abattu ?
Aurais-tu dit : Oui, mon âme est perdue ;
Je suis maudit..... et l'enfer a vaincu !
Ah ! loin de toi cette pensée impie !
Un mot d'amour et l'espoir renaitra !
Pauvre forçat, entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu, Dieu te pardonnera.

« Tout criminel devant Dieu trouve grâce ;
Car il n'est point, nous a dit le Sauveur,
Si grand péché qu'une larme n'efface,
Quand cette larme a pris sa source au cœur.
Sous le forfait vois ton âme qui plie ;
Mais de ce poids Dieu la soulagera.
Pauvre forçat, entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu, Dieu te pardonnera.

« Oublie, oublie et le monde et ses charmes ;
Tu le sais bien, ses appas sont trompeurs.
N'est-ce pas lui qui fit couler tes larmes ?
N'est-ce pas lui qui causa tes douleurs ?
Tu voulus boire à sa coupe fleurie,
Hélas ! bientôt ta raison s'égara !.....
Pauvre forçat, entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu, Dieu te pardonnera.

« Hélas ! je sais, ta vie est bien amère !
La patience en allège le poids !
Jette un regard sur le Dieu du calvaire,
N'a-t-il donc pas aussi porté sa croix ?

Pense qu'au ciel est une autre patrie ;
Là l'Éternel te récompensera.
Pauvre forçat, entends la voix qui crie :
Reviens à Dieu, Dieu te pardonnera. »

« Ce chant n'est interrompu que par les courtes et vives paroles qu'adresse, du haut de la chaire, M. Laroque.

« Mais le moment solennel est arrivé. Dieu, après avoir laissé tomber sur ces cœurs autrefois pervers, aujourd'hui repentants, une parole de pardon, va descendre jusqu'au fond de leurs âmes, se faire un avec eux pour les relever à la dignité d'homme qu'ils ont perdue, à la dignité de chrétien, à la dignité de Dieu même. Oh ! qu'il fut beau ce moment de clémence infinie, d'inépuisable amour ! Qu'il fut touchant ce spectacle ! Non, ceux qui en furent les heureux témoins ne l'oublieront jamais. Plus de cinq cents galériens, avec un ordre parfait, avec un recueillement profond, s'approchent tour à tour de la table auguste.

« On n'entend plus le bruit de leurs chaînes. Si parfois le silence est interrompu, c'est par les soupirs, par les sanglots qui s'échappent de leurs cœurs contrits ; de leurs yeux tombent de grosses larmes, larmes précieuses que le pontife recueille sur sa patène d'or, et présente au Dieu des miséricordes comme un holocauste de repen-

tir et de réconciliation. L'émotion était grande aussi pour les assistants. Plus d'un, que la seule nouveauté du spectacle avait attiré, se sentait impressionné par l'imposante majesté de la cérémonie.

« On voyait de ces intrépides marins, ces hommes qui sont sur mer la gloire de la France, essayer des larmes que leur arrachait un involontaire attendrissement. Ah! c'est que la religion parle vivement aux cœurs nobles et généreux, et qu'il suffit de voir de près sa morale et ses mystères pour oublier les préjugés d'une incrédule trompeuse, et se laisser doucement pénétrer de ses charmes et de son empire.

« La messe terminée, Monseigneur est monté en chaire, et, ému, lui aussi, jusqu'aux larmes, il a épanché sur son auditoire les sentiments de douce consolation et de vive joie qui débordaient de son cœur paternel. Nous le savons, cette parole a retenti au fond de bien des âmes, et chacun répétait avec le Pontife : Oui, il y a ici quelque chose de divin; oui, le catholicisme est vraiment l'œuvre de Dieu.

« Dans son allocution, Monseigneur s'était spécialement adressé à ceux des forçats qui avaient eu le bonheur de communier, et comme il s'apprêtait à descendre de chaire : « Monseigneur, lui dit M. Laroque, dans le bas-côté de

droite se trouvent quatre cents malheureux pour lesquels je vous demande une parole d'amour... » Et le vénérable Prélat se tournant aussitôt vers ces infortunés :

« Oui, s'écrie-t-il, je vous dirai une parole d'amour, et en même temps une parole de liberté... Vous avez bien fait, vous qui n'êtes pas venus au banquet sacré... Vous prouvez au monde, par votre refus, que personne ne vous a forcés, et que si vous n'avez pas participé aux bienfaits de la retraite, c'est parce que vous ne l'avez pas voulu... Vous le saviez, nous demandions, non des hypocrites, mais des hommes de bonne volonté... Aussi je vous loue pleinement de votre conduite... Mais votre tour viendra, j'en suis sûr; vous ne résisterez pas toujours à la voix de votre Dieu si bon, si clément... Vos cœurs, si durs qu'ils soient, seront, s'ils ne le sont déjà, touchés, brisés par le repentir, et cette liberté dont vous avez usé si largement pendant la retraite, vous ramènera bientôt, j'en ai la confiance, dans la voie du bien et de la réconciliation. »

« Après ce beau mouvement d'éloquence, qui a saisi et impressionné vivement l'assemblée, Monseigneur a terminé la cérémonie en administrant le sacrement de confirmation à deux cent cinquante condamnés.

« Puis chacun s'est retiré, emportant dans son cœur le souvenir d'un beau jour. Par toute la ville on ne parlait que de la cérémonie du baigne. Les plus incrédules, ces prophètes de malheur, qui, dès le commencement de la retraite, prenaient en pitié le pauvre prêtre avec sa parole vieille et usée, et se complaisaient à prédire son insuccès, ne savaient plus qu'applaudir et à l'œuvre et à l'ouvrier; et tous répétaient : Non, jamais on n'a rien vu de si merveilleux !

« Un capitaine de frégate, qui avait assisté à la translation des reliques de saint Augustin en Afrique, disait à Mgr l'archevêque : « Monseigneur, ce fut bien beau sur les ruines d'Hippone, mais aujourd'hui ç'a été plus beau, plus touchant, car j'ai pleuré d'attendrissement et de joie. »

« Le lendemain 19, Monseigneur a visité l'hôpital de la marine, et a voulu, avant de partir, voir une fois encore les condamnés du baigne. Il a parcouru toutes les salles, et, dans chacune, monté sur le lit de camp des forçats, il leur a exprimé de nouveau toute la joie de son cœur, les espérances de la religion à leur égard, et leur a donné sa bénédiction. Nous renonçons à peindre l'allégresse qui régnait sur tous les visages. Les cris de *vive Monseigneur! vive M. Laroque!* retentissaient de toute part. La plupart de ceux

qui avaient résisté à l'entraînement général demandaient publiquement pardon, et promettaient de se réconcilier bientôt avec Dieu. Oui, vraiment, le baigne, ce lieu d'épouvante et d'horreur, avait changé d'aspect; on y voyait pour la première fois le sourire, le bonheur de la vertu; aussi nous ne saurions trop remercier Mgr l'archevêque de cette dernière visite : elle laissera parmi les condamnés, une impression qui ne s'effacera pas.

« Nous ne pouvons citer ici tous les traits admirables dont nous avons été les témoins. D'ailleurs, on croirait à l'exagération. Contentons-nous de faire savoir que de nombreuses restitutions ont eu lieu, et que quelques maisons honorables de cette ville en ont reçu des mains de M. l'abbé Laroque.

« Et maintenant qu'on nous dise lequel de tous les systèmes qui tendent à améliorer les prisonniers et les détenus, est le meilleur. Nous ne voulons pas décourager les hommes politiques, qui cherchent avec zèle et sincérité à résoudre ce grand et difficile problème : toutefois, s'ils donnaient un peu plus d'attention à la religion, s'ils faisaient entrer ses enseignements pour une part plus large dans leurs laborieuses recherches, peut-être trouveraient-ils plus facilement et plus sûrement la solution désirée.

« Il y a longtemps qu'un *système pénitentiaire* existe dans l'Eglise. Ce système, qui consiste à corriger d'abord le coupable et à le réhabiliter ainsi à ses propres yeux, pour le réhabiliter plus tard aux yeux de la société, est sorti spontanément du sein des principes et des institutions catholiques; il est tout au long dans l'Évangile, et il faut être bien aveugle pour ne l'y pas voir.

« Souvenez-vous, dirais-je à ces hommes, qu'il faut avant tout tendre une main secourable au criminel, engendrer le remords dans son cœur, et faire suivre pas à pas le remords par la bonté. Or la charité chrétienne ne fait pas autre chose.

« Prenez-la donc avec vous; posez-la pour base de vos systèmes; donnez-lui toute la largeur, toute l'ampleur qu'elle demande, et en cicatrisant une des plaies les plus profondes de la société actuelle, vous ferez rentrer dans son sein des hommes qui pourront encore et la servir et l'honorer. »

La plupart des journaux de Paris ont reproduit ces récits; nous ne fatiguerons pas nos lecteurs de citations plus nombreuses, certain que nous sommes que celles consignées ici prouvent surabondamment que les retraites produisent d'heureux résultats, non-seulement sur les déte-

nus, mais encore sur les libérés, soit qu'ayant reçu, pendant leur captivité, les instructions sérieuses de la religion, ils s'y soient conservés fidèles à leur sortie; soit que, libérés avant la retraite, ils aient appris que leurs anciens compagnons d'infortune ont écouté la voix de l'Évangile et se disposent à améliorer leur conduite.

De toute manière, on ne peut se dissimuler que ces faits aient une immense valeur. Nous savons qu'on est toujours malvenu à parler de soi-même et qu'on supporte difficilement, de nos jours, des affirmations aussi positives que les nôtres; pourtant la vérité est là : c'est elle qui nous servira d'excuse; c'est elle qui convaincra nos lecteurs que nous ne prétendons rien rapporter à nous-même d'un résultat obtenu par la seule force de la religion et des principes. Nous n'avons été qu'un instrument, et nous ne sommes en ce moment que le narrateur exact d'une victoire que tout autre de nos frères eût remportée aussi bien que nous-même, mais à laquelle nous applaudissons de toute notre âme, parce qu'elle a fait éclater la gloire de Dieu et le salut d'un grand peuple de criminels. A ces deux titres, nous ne pourrions pas nous taire, nous ne pourrions pas ne pas révéler à la société des faits où elle est bien plus intéressée que nous. — Si, d'ailleurs, ce qu'à Dieu ne plaise! on nous accu-

sait de complaisance pour nous-même, nous nous rappellerions ce qui advint, il y a dix-huit cents ans au grand Apôtre des nations. Revenus à Antioche après une de leurs missions glorieuses, Paul et Barnabas, dit l'historien sacré¹, assemblèrent l'Eglise et ils racontèrent aux fidèles « Combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux, et comment ils avaient ouvert aux Gentils les portes de la foi. » Que l'exemple de ces hommes divins, dont nous n'osons dire que nous suivons la trace, nous autorise à publier les grâces apostoliques dont nous n'avons été que l'indigne dispensateur; qu'il soit enfin notre justification, comme il est notre éternel modèle!

Et puis, si nous étions avide de glorifications humaines, nous trouverions pâture pour notre orgueil dans la sympathie que le gouvernement nous a témoignée. Après tant d'efforts de la haute administration pour introduire une meilleure discipline dans les prisons du royaume, pour protéger surtout les mœurs des détenus contre le danger incessant de la vie en commun, voici qu'on demande enfin le secours de la religion, en la proclamant comme le fondement le plus essentiel de la réforme pénitentiaire.

¹ Act. Apost., xv, 25, 26.

Pourquoi cela?

Parce que la vérité est irrésistible; parce que la force évangélique, mise en contact avec les forces humaines les centuple et les vivifie; parce qu'il n'avait manqué jusqu'à présent aux sanctions de la justice des hommes que le concours de la miséricorde de Dieu;

Parce que dans toutes les prisons où la bonne nouvelle a été annoncée, il s'est fait une révolution instantanée, bien heureuse, magnifique, non-seulement dans la conduite, mais dans les mœurs, dans les principes; parce que l'ordre le plus parfait a régné, le silence a été observé, le produit du travail a augmenté;

Parce que, depuis 1842 que les détenus de Riom, Poissy, Melun, Eysses, Cadillac, Limoges, Clermont, Saint-Lazare et du bagne de Rochefort ont joui des bienfaits d'une retraite, de nombreuses restitutions, des actes de vertu, de pénitence, des morts chrétiennes, des retours admirables dans la bonne voie ont été obtenus et le seront encore;

Parce que ces triomphes n'ont été dus qu'à l'unique influence de la religion, jamais à des promesses de grâce ou de commutation de peine, pas même à de simples faveurs accordées pendant le temps de la retraite. Au contraire, rien ne fut changé dans le régime habituel, je dirai

même qu'il y a eu pour les condamnés privation plus complète de repos, puisque le temps employé aux sermons, à la prière, aux conférences, a toujours été pris en dehors des heures de travail; et pourtant le produit de ce travail augmente tous les jours, en même temps que les punitions diminuent¹. On a lu, dans le compte-rendu de la retraite donnée au bagne de Rochefort, que, pendant tout le temps qu'a duré cette retraite, pas une seule punition n'a été infligée. Notre correspondance nous annonce que cet état de choses se continue et qu'on est étonné de voir au bagne tant de sujets d'édification.

Parce qu'enfin les garanties de régénération et de repentir données par les condamnés ont dépassé l'enceinte de la prison; parce que plusieurs d'entre eux, à leur sortie, ont tenu tout ce

¹ En 1843, les détenus de Poissy souscrivirent volontairement pour les victimes de la Guadeloupe, et le produit de leurs offrandes dépassa 800 francs. Mgr l'évêque de Versailles y avait donné, le 5 février de la même année, la communion à deux cent vingt-six détenus, la confirmation à soixante-huit, et cinquante se préparaient à la première communion. Depuis la retraite dont ces cérémonies avaient été la clôture, aucune faute grave n'y a été punie..... A Melun, trois cent six détenus et trois de MM. les gardiens à leur tête se sont approchés de la Sainte-Table; à Cadillac deux cent soixante-dix-sept sur trois cents; à Eysses, sept cent quatre-vingt-quatre, quinze gardiens à leur tête; à Saint-Lazare, cent quatre-vingts; etc. (Extrait de *l'Investigateur*, 426^e livraison, février 1845.)
(Note de l'Éditeur.)

qu'avait promis leur conversion. Bon nombre de détenus ou de libérés nous ont adressé des lettres que nous avons cru devoir rendre publiques, en taisant toutefois les noms des signataires. Ces lettres, insérées au quatrième chapitre, prouvent que le gouvernement a bien fait de compter sur la religion pour réhabiliter les condamnés tant à leurs propres yeux, qu'aux yeux de la société; elles prouvent aussi qu'aucune considération, aucun calcul ne les amène à se soumettre aux exercices religieux, et qu'ils n'attendent et ne demandent rien de notre intervention pour ce qui concerne les peines temporelles. Dès le commencement de nos retraites, nous le leur déclarons formellement, et ils acceptent cette condition sans réserve. Nous devons conséquemment croire à leur bonne foi, comme ils croient à notre bonne volonté; car ils n'ont pas plus d'intérêt à nous tromper que nous n'en aurions à les tromper nous-même; — conséquemment aussi, la société peut croire à leur repentir, et, de toute manière, cessera de les accueillir, à leur sortie, avec cette défiance et cette réprobation qui trop souvent ont rejeté dans le chemin du mal des hommes qui ne demandaient qu'à rentrer dans le sentier du bien. Cette répulsion, nous ne l'ignorons pas, était naturelle, et de trop nombreuses récidives l'avaient justifiée; mais, grâce

à l'intervention religieuse, nous ne désespérons plus de la voir s'effacer peu à peu, de voir une indulgence éclairée venir en l'aide à ceux qui véritablement en sont dignes, et ne plus confondre le coupable absous devant Dieu par le repentir et devant les hommes par l'expiation, avec le criminel audacieux et endurci pour qui la liberté n'est que le prélude d'une nouvelle carrière de méfaits et de désordres.

Ce serait ici le cas de rappeler que nos essais de patronage en faveur des libérés n'ont pas été sans heureux fruits¹; mais cette question ayant été spécialement traitée dans nos précédentes brochures, nous n'y reviendrons pas en ce moment. Il nous reste à examiner en thèse générale l'influence de l'action religieuse sur les condamnés et la manière dont nous croyons qu'elle doit être appliquée. Ces deux considérations feront l'objet du chapitre suivant.

¹ Voir l'*Investigateur* de février 1845, et la circulaire de M. le comte Duchâtel, sur l'organisation des sociétés de patronage pour les libérés adultes, n° 33, 28 août 1842. (*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE III.

Influence de la Religion sur les condamnés. — Comment et par qui cette influence doit être exercée.

« Nulle puissance humaine n'est comparable à la religion pour opérer la réforme des criminels, et c'est sur elle surtout que repose l'avenir de la réforme pénitentiaire. »

Nous nous plaisons à citer ces paroles prononcées en 1843, par M. de Tocqueville à la chambre des députés, parce qu'elles ont été accueillies avec d'autant plus de faveur qu'à cette époque l'action religieuse n'avait encore été mise en pratique que dans quelques maisons centrales et que chacun comprenait que cette action devenait de jour en jour plus nécessaire.

En effet, c'est à cette époque où, dans la maison centrale de Poissy, nous avons remarqué que parmi les détenus âgés de dix-sept à vingt-cinq ans, quinze sur vingt-cinq n'avaient pas fait

leur première communion. Il en était de même à Melun. Ces faits parlent assez hautement, sans qu'il soit besoin de les commenter.

En admettant même que tous les détenus d'une maison centrale aient reçu, dans leur jeunesse, les divins préceptes de notre religion, l'homme, placé sous les verroux a plus besoin que tout autre qu'on lui rappelle les principes de la morale. La résignation, les consolations, le détenu ne peut les trouver que dans l'accomplissement journalier de ses devoirs religieux; cette observation est d'une vérité incontestable. Le détenu n'ose sonder lui-même sa conscience: il semble craindre de converser avec lui-même; mais il écoute la voix du prêtre qui lui apporte au nom de Dieu les consolations pour le présent, l'espérance pour l'avenir.

La correspondance des détenus, correspondance que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, prouve combien est puissante l'action de la religion. Les renseignements qui suivent cette correspondance, démontrent que c'est à la pratique des dogmes de la religion qu'est due l'amélioration de la conduite des condamnés aujourd'hui en liberté.

En 1843, nous disions.

« Oui, il est peut-être vrai que dans les circonstances actuelles les libérés sont impuis-

« sants pour le bien ; mais c'est parce qu'on n'a
« pas pris encore les moyens directs pour les
« diriger efficacement vers ce bien, et nous re-
« pétions avec M. Christian :

« Si le cœur ne refléurit pas après qu'il s'est
« flétri, la vie de l'homme peut reverdir encore
« sur un sol que fertilisent la sueur et les larmes
« du repentir. Il y a encore d'admirables desti-
« nées qui attendent l'homme lorsque, fatigué
« de ses errements, de ses vagabondages à tra-
« vers les passions, il retourne vers la demeure
« de son père qui est dans les cieux ¹. »

Ces belles paroles de M. Christian ont reçu en partie une sainte et digne sanction. Les résultats que nous avons obtenus jusqu'à ce jour par la puissance de la religion seront durables et se perpétueront. Nous nous flattons d'ailleurs du doux espoir d'en obtenir encore, sinon de plus satisfaisants, au moins de plus étendus. A chaque nouvelle retraite, nouveaux succès à constater et en plus grand nombre. L'influence religieuse s'infiltré chaque jour davantage dans le cœur des condamnés détenus et libérés.

Quelle que soit la sollicitude de l'autorité pour cette classe d'individus, cette sollicitude n'aura vraiment d'heureux résultats qu'autant que les

¹ Du Clergé de France.

enseignements religieux seront fréquents. Le gouvernement a reconnu cette vérité. En effet, par la crainte des punitions on peut obtenir la tranquillité dans les prisons; mais les condamnés qui n'ont pas été préparés à la résignation par la voix du prêtre, se révoltent intérieurement contre la discipline. Ils sont vaincus, mais ils ne sont ni résignés, ni convertis. Il n'y a que le ministre de Dieu qui puisse exhorter les condamnés à la patience, parce que lui seul possède les moyens de leur en démontrer la nécessité. Les devoirs sociaux ne sont bien compris que quand ils sont indiqués comme une loi imposée à l'homme par le Créateur. Une foule de faits nous ont confirmé la vérité de cette observation.

En effet, les prédications ont toujours pour résultat inévitable de convaincre les détenus que l'obéissance est facile quand on accepte avec résignation la volonté de Dieu. L'obéissance s'unissant alors aux consolations que la religion leur procure, le joug de la peine qu'ils subissent devient pour eux plus léger. La religion facilite le repentir et lui donne une nouvelle force; elle procure en outre cette douce satisfaction intérieure qu'on ressent après avoir accompli un devoir; elle favorise le recueillement et fait aimer la solitude; elle tarit toutes les larmes, guérit toutes les blessures, et rend facile ce que l'on ne

considère trop souvent, hélas! que comme des sacrifices surhumains. Le prêtre qui est assez heureux pour infiltrer les dogmes de la religion dans l'esprit du détenu, devient à l'instant même son ami, son confident; tout détenu qui se voit protégé et guidé par un ministre de Dieu voit luire bientôt et avec raison un avenir de bonheur qu'il croyait à jamais perdu.

Oui, nous le répéterons sans cesse, avec l'aide de l'influence religieuse, on obtiendra du détenu, soumission aux règlements, existence sage et uniforme, et, par conséquent, on aura pour résultats une augmentation dans le produit du travail. L'homme qui se moralise acquiert le goût du travail.

L'essentiel c'est de convaincre les condamnés de cette vérité, qu'indépendamment des châtimens réservés ici-bas aux coupables, il y a des peines éternelles dont Dieu frappe les criminels qui ne se repentent pas.

Les récidives seront évidemment moins nombreuses, quand on aura épuré l'esprit des condamnés par des instructions religieuses. Le coupable a chassé Dieu de son cœur, il faut que le prêtre l'y rappelle par des soins persuasifs, par la prédication de notre religion si miséricordieuse.

Déjà chez plusieurs condamnés, l'influence

de la religion a été si efficace, qu'elle les a rendus capables de faire des actes de vertu dont nous douterions nous-même, si nous n'en avions été témoin. Ainsi, nous avons vu des condamnés accablés de tous les maux qui peuvent affliger la nature humaine, affaiblis par une longue captivité, par de longues infirmités, mais ranimés par l'ardeur de la foi, déchirés par d'inexprimables tourments, n'oser en demander la fin, dans la crainte de ne pas encore souffrir assez; se plaindre que les soulagements qu'on apportait à leurs douleurs ne diminuassent leur expiation et leur mérite; et notre ministère, au lieu des consolations qu'il était venu leur apporter, n'être occupé qu'à calmer leurs respectables scrupules.

Sans la religion, de semblables résultats ne sauraient être obtenus, et les prédications faites à l'occasion des retraites qui sont précédées, suivies et terminées par des cérémonies religieuses, sont d'autant plus nécessaires qu'elles provoquent le déploiement du culte extérieur. C'est une pompe indispensable. En effet, si le peuple s'attache à la religion par la morale, il s'attache par le culte à la religion. La religion vit bien davantage dans le cœur par le sentiment que par le raisonnement. Ce qu'on appelle vulgairement la raison, nous égare bien sou-

vent, car c'est en raisonnant que l'on commet des erreurs et des fautes; mais la foi, c'est elle qui jamais ne nous égarera.

Le sentiment de la religion demande à se produire; or, le culte extérieur agit donc activement sur les esprits. Ce n'est pas Dieu qui a besoin de ce culte extérieur: c'est à nous qu'il est nécessaire.

C'est ici le cas de répéter ce que nous avons dit dans une de nos précédentes brochures, où nous faisons sentir tout le bien qui résulterait des retraites dans les maisons centrales:

Une religion purement spirituelle n'est pas à notre portée: c'est la religion du ciel, ce ne peut être celle de la terre. La foi ne se nourrit pas de spéculation, ni la vertu d'imagination. Les rites extérieurs fixent l'une et l'empêchent de varier, et maintiennent l'autre en l'empêchant de dégénérer. Le langage des signes, qui parle aux sens, est indispensable à la multitude; nous dirons plus: il est nécessaire même aux hommes éclairés. En un mot, pas de religion sans culte.

La religion est si puissante, qu'il faut lutter longtemps contre ses impérieuses réclamations avant de succomber. La loi humaine n'est pas un mobile assez actif pour éloigner du vice le condamné et le conduire à la vertu. La loi hu-

maine punit, mais elle ne récompense pas ; la loi humaine arrête le bras, mais elle ne purifie pas le cœur.

La morale religieuse, au contraire, a pour base le pardon des fautes et des crimes, et pour forme d'expiation, le secret. Le plus grand coupable, quand il se présente à un prêtre, est toujours reçu avec bonté. Tout ce qu'on lui demande, c'est un aveu. Le juge d'ici-bas attend cet aveu pour le publier et condamner le coupable. Le prêtre ne demande un aveu que pour le taire et pardonner au nom de Dieu.

Le tribunal de la religion, loin d'effrayer les coupables, ne peut donc que les calmer et les porter au repentir.

A l'appui de cette assertion, je citerai, entre plusieurs, le fait suivant, communiqué par un ancien inspecteur, actuellement directeur d'une maison centrale.

Dans la maison centrale de se trouvaient détenus deux frères dont les antécédents étaient fâcheux. Tous les deux, très-dépravés, ils exerçaient sur leurs co-détenus, tant par leur force physique que par leur astuce, une grande domination ; ils étaient les moteurs de tous les désordres qui éclataient dans la prison. Ils bravaient les châtimens les plus rudes : rien ne pouvait les dompter.

Ces deux condamnés n'avaient pas même reçu les premières instructions religieuses. Ceux des détenus qui montraient des dispositions religieuses étaient l'objet de leurs sarcasmes et de leurs menaces.

On n'avait jamais pu obtenir que ces deux frères assistassent avec calme à l'office divin. Leur conduite scandaleuse obligeait l'aumônier à les expulser de la chapelle.

Un jour, on annonce que plusieurs détenus allaient faire leur première communion. Le moment était arrivé où la grâce de Dieu allait atteindre ces deux condamnés.

L'aîné, qui montrait le plus d'impiété, manifesta le désir de voir *cette drôle de cérémonie*. Il y assiste debout, quand tout le monde est agenouillé. — Aux premières paroles de l'aumônier, il est visiblement ému. — Quelques minutes après, il tombe à genoux, et son recueillement égale celui des plus religieux de ses co-détenus, — Au moment où le prêtre commence à donner la communion, un coup de sifflet retentit.. Le détenu, naguère impie, lève la tête, reconnaît l'auteur de ce scandale et lui fait un signe de menace.

La cérémonie s'achève. Il ne cesse de montrer un profond recueillement ; mais une fois rentré dans le quartier, il reproche à celui qui avait

sifflé sa faute criminelle, et il exerce sur lui des voies de fait qui l'ont contraint à rester à l'infirmerie.

L'inspecteur fait punir ce détenu, naguère si rebelle. Il accepte la punition sans se plaindre, convaincu, a-t-il dit, qu'il a fait son devoir en *corrigeant le détenu qui avait insulté à la cérémonie de la religion, insulte dont il avait été indigné.*

Dans la soirée du même jour, il demande à parler à l'inspecteur. Ce n'était plus ce criminel indomptable. Il sent tout ce que ses antécédents ont d'odieux. Il n'ose espérer qu'après ses crimes, ses impiétés et sa révolte contre Dieu, l'aumônier de la maison veuille bien venir auprès de lui. Il sollicite, à genoux, le don d'un chapelet qu'il rendra confident muet de ses fautes et de son repentir. L'inspecteur le lui apporte aussitôt et le laisse avec ce seul guide. — Le charitable aumônier est averti de ce qui se passe. Il se rend auprès de son nouveau pénitent ; il le trouve dans des dispositions si parfaites et si sincères, que, peu de jours après, on voyait à la Sainte-Table, sous les yeux de plus de huit cents détenus, l'un des plus beaux exemples de conversion que l'on puisse citer. A partir de ce moment-là, la conduite religieuse et morale de ce détenu ne laissa rien à désirer.

Quelque temps après, atteint d'une maladie mortelle, il entra à l'infirmerie. Ce fut alors que brillèrent en lui les sentiments d'un véritable chrétien. Il s'adonna tout entier à la conversion de son frère, qui, jusque-là, avait été sourd à toutes ses exhortations.

Celui-ci finit par ne plus résister à l'exemple donné par son frère mourant. Il fut ému par ses sentiments religieux, par le calme de son âme, par sa résignation ; il fut subjugué en le voyant joyeux de mourir dans la foi de la sainte religion, avec l'espoir du pardon de Dieu, et il promit à son frère mourant de marcher dans la voie du Seigneur et de mourir ainsi qu'il le faisait, dans les bras de Dieu, notre Sauveur.

Le pauvre malade détenu ne tarda pas à rendre son âme à Dieu. Sa mort fut sainte et précédée d'un sincère repentir.

Un an après sa mort, le roi daigna grâcier le frère survivant, en récompense de sa bonne conduite et de sa piété exemplaire.

Nous avouons que ce fait n'a aucune de ces circonstances dramatiques qu'on recherche tant aujourd'hui ; mais l'opinion que nous avons du bon sens de nos lecteurs nous affirme qu'ils y trouveront un grand enseignement.

Ce récit nous conduit naturellement à parler de l'homme qui joue le premier rôle dans l'ac-

tion de la religion sur les condamnés, d'un père commun et naturel de cette foule d'infortunés, — de l'aumônier, en un mot, de qui émane toute consolation, toute instruction, toute amélioration dans les prisons et dans les bagnes.

Nous écrivions en 1843 :

« L'aumônier doit être l'ami de tous les mal-
« heureux, le consolateur des affligés, le répara-
« teur des torts, des désordres, des injustices
« qu'engendrent trop souvent les passions et les
« désolantes doctrines. Sa vie n'est qu'un long
« dévouement au bonheur de ses semblables : il
« doit consentir à changer toutes les joies do-
« mestiques, la jouissance de tous les biens,
« contre les devoirs pénibles de fonctions obs-
« cures dont l'exercice rebute quelquefois les
« sens; et il doit même s'attendre à ne recevoir
« souvent, en récompense de tant de sacrifices,
« que le dédain, l'ingratitude et l'insulte.

« Et c'est pour cela que le choix des aumô-
« niers est fort difficile, et que ce choix, pour
« être bien fait, demande une connaissance
« complète du bien à opérer, du zèle courageux,
« de l'ardente charité et de la fermeté du prêtre
« choisi. Le gouvernement, convaincu de la né-
« cessité de n'avoir dans les prisons que des
« prêtres éclairés et vertueux, ne saurait mieux
« faire que de remettre ce soin si difficile à la

« prudence, aux lumières, au zèle des évêques,
« qui ne sauraient faire que de bons choix.

« L'aumônier doit se pénétrer de la nécessité
« de ne s'occuper que de l'action morale; il ne
« doit agir que sur les consciences; il doit, s'il
« veut rendre son ministère profitable, rester
« étranger à tout ce qui est administration; il
« doit laisser les détenus bien convaincus qu'ils
« ne seront l'objet d'aucune faveur temporelle,
« qu'ils n'ont à attendre de lui aucun adoucisse-
« ment matériel à la punition qui leur est in-
« fligée.

.....
« Mais avant tout, et nous ne saurions trop
« le répéter, il est de nécessité absolue que l'au-
« mônier ne soit pas même soupçonné de s'im-
« miscer dans les affaires de l'administration, ni
« directement, ni indirectement. De quelque
« manière qu'agisse l'autorité, quelque rigoureu-
« ses que soient les peines qu'elle impose, les
« plaintes du détenu ne doivent être avec l'au-
« mônier que le sujet d'exhortations religieuses
« et de consolations pour le détenu. Au prison-
« nier qui se plaint ou murmure, l'aumônier doit
« n'avoir autre chose à présenter que la croix,
« d'autres paroles que celles de la croix.

« L'aumônier ne devra admettre aux sacre-
« ments que ceux qui se présenteront d'eux-

« mêmes, et ceci est, dans les prisons, de la
« plus haute importance.

« On aurait tort de trouver exagérées et mi-
« nutieuses les précautions dont nous entou-
« rons le ministère ecclésiastique dans les pri-
« sons. Nous l'avons déjà dit, on ne connaît pas
« assez les détenus ; et, convaincu qu'un grand
« nombre peut être ramené à la vertu, nous dé-
« sirons qu'on n'oublie pas la persévérance ob-
« stinée avec laquelle on a reproché à la religion
« de ne faire que des hypocrites dans les pri-
« sons : c'est le retour de cette accusation que
« nous voulons rendre impossible. Quand un
« homme réclamera les secours de la religion
« sans y être forcé, et sans en retirer ou en es-
« pérer aucun avantage temporel ; quand la sou-
« mission et la conduite du détenu seront les
« fruits de sa vie nouvelle, il n'y aura plus à se
« méprendre sur son changement ; et lorsque le
« jour de la libération se lèvera pour lui, le
« prêtre pourra le recommander avec certitude,
« et lui rendre des services temporels qu'il n'a
« pu lui rendre dans les prisons. L'administra-
« tion elle-même pourra joindre alors sa recom-
« mandation à celle du prêtre, et les patronages
« qui pourront s'établir trouveront dans ceux
« qui leur seront adressés des garanties pour
« l'avenir. L'hypocrite sera dès lors bientôt

« connu, et si quelques-uns parvenaient encore
« à tromper, le temps où ils auraient joué ce
« rôle serait encore un temps acquis au bon
« ordre et à la discipline. »

— C'est, du reste, avec une satisfaction pro-
fonde que nous rendons justice à MM. les aumô-
niers des maisons centrales et des bagnes. Par-
tout nous les avons trouvés à la hauteur de leur
sainte, laborieuse et difficile mission ; partout
ils nous ont apporté le secours de leur charité
et de leurs lumières, et nous ont laissé plein
d'admiration et de reconnaissance pour eux.

Toutefois, ces dignes aumôniers ont reconnu
eux-mêmes que le concours d'un prêtre du
dehors leur est indispensable. Les prédications
faites par le missionnaire qui donne une retraite,
ne manquent jamais d'éveiller les sentiments re-
ligieux dans le cœur de ces hommes frappés de
léthargie morale. Les détenus ne résistent jamais
à une retraite : le résultat des nôtres l'a suffi-
samment démontré. MM. les aumôniers l'ont si
bien compris, qu'ils nous demandent incessam-
ment notre concours, certains, disent-ils, d'o-
pérer avec lui une réforme qu'ils ne peuvent
atteindre eux-mêmes.

— Toute la question est là.

Un dernier mot maintenant, un mot de ré-
ponse à la plus puissante des objections qu'on

nous ait faites. Y a-t-il encore, nous demande-t-on souvent, et avec un air de doute, quelques principes de vertu dans les prisons et dans les bagnes ?

Repondre à cette question, c'est exposer notre doctrine tout entière : c'est ce qui nous a décidé à ne la traiter qu'à la fin de cet opuscule.

De la vertu dans les prisons et dans les bagnes ! de la vertu dans l'école par excellence de tous les vices ! de la vertu parmi les hommes dont toute la vie n'a été qu'une longue lutte contre la morale et la justice de leurs semblables !... de la vertu !!!

Hé bien, nous n'hésitons pas à le déclarer, et notre déclaration sera d'autant moins suspecte, que nous la formulons sans scrupule, avec toute la fermeté de notre conscience, avec toute la gravité de notre ministère :

Il y a des vertus au bague ; il y en a dans les maisons centrales, comme il y a des sources pures dans les sables brûlants, comme il y a des fleurs au bord des abîmes, comme il y a des éclairs dans une nuit d'orage. Il y a des vertus au bague et dans les prisons, parce que c'est une des lois éternelles de la Providence que l'homme ne descende jamais au dernier degré de l'avorissement ; parce que dans les consciences les plus souillées, quelque chose survit toujours

qui proteste de la dignité de la créature et de la miséricorde du créateur ; parce que Dieu est trop bon à la fois et trop juste, pour ratifier les arrêts d'impénitence finale que notre impitoyable orgueil décerne trop souvent ; parce que Dieu seule enfin a fait un devoir de l'espérance, et que l'homme seul a pu croire à la réalité du désespoir... — Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais l'apologiste des condamnés : nous plaidons leur cause, en tant que cette cause est sainte, mais leur personnalité, n'entre pour rien dans une question de principes : eux-mêmes, d'ailleurs, pourraient dire avec quelle franchise de langage nous leur avons reproché leurs passions et leurs fautes. Nous savons qu'il y a parmi eux des natures essentiellement mauvaises, foncièrement corrompues ; des cœurs gâtés, des oreilles aussi sourdes à la voix du prêtre que les consciences à la voix du remords. Nous le savons, car nous avons fait des prisons et des bagnes une étude sérieuse, complète, incessante, et tout ce que nous pouvons faire en face de certaines immoralités hideuses, c'est d'espérer en la clémence de Celui qui, au moins en cette vie, ne condamne jamais en dernier ressort. Oui, répétons-le une dernière fois et avec douleur : il nous est arrivé de rencontrer des monstres de vice et de méchanceté, et ceux qui

se font un argument contre nous de la corruption des forçats et des prisonniers, n'en ont pas vu, peut-être, autant et de si affreux exemples que nous n'en avons vus nous-même.

Mais dans un hospice, — qu'on nous permette cette comparaison, car qu'est-ce, après tout, que les prisons, sinon des infirmeries sociales? — dans un hospice, à côté des contagieux dont le médecin désespère, n'y a-t-il pas d'autres infortunés qu'il est certain de guérir? Ne faut-il pas, comme a dit le Divin médecin de toutes les afflictions morales et spirituelles, séparer soigneusement le froment de l'ivraie, sous peine de s'exposer à brûler aveuglément l'ivraie et le bon grain? Ne serait-ce pas enfin une énormité, non-seulement antireligieuse, mais antisociale, que de confondre tous les détenus dans un même anathème, et pour quelques brebis lépreuses, d'anéantir tout le troupeau? — Mais citons quelques faits :

« Un homme tristement célèbre, le sieur H. de M^{***}, subissait sa peine dans la maison centrale de P^{***}. Touché des soins du détenu P^{***}, son infirmier, il lui laisse par testament une somme assez considérable..... Il avait oublié une réparation; l'infirmier répara cet oubli, en envoyant 2000 francs à la maison du refuge de Versailles. »

« Un détenu nous envoie périodiquement 5 francs, tous les six mois, à titre de commencement de restitution : cet argent est prélevé sur le produit de son travail.

« Il n'a jamais voulu se faire connaître. »

« Un forçat du bagne de Rochefort gagne 8 centimes par jour; quand il peut compléter 5 francs, il les envoie à sa vieille mère infirme; et c'est un secrétaire-général d'une des mairies de Paris qui est chargé de les remettre. »

« J'ai une bonne nouvelle à vous apprendre, disais-je à un condamné du bagne, l'on m'a dit que vous deviez être porté sur le tableau des grâciés. — Mais, monsieur, on est trop bon pour moi, je suis un grand coupable. Dieu m'a ouvert les yeux, et a daigné me pardonner; mais il me reste à faire une rude pénitence.

« Ma captivité sera cette expiation, trop heureux de mourir ici, pour être plus sûr d'aller au Ciel!....—Ce sont-là, lui dis-je, de bons sentiments, sans doute, mais quand la liberté se présentera il faudra l'accueillir avec joie!

« — Non, non, dit-il, et de ses yeux tombent de grosses larmes. Je demande une seule grâce : j'ai soixante-quatre ans, je suis célibataire, que ferais-je de ma liberté? elle ne serait pas la péni-

tence. Il y a tant de pères qui seraient si heureux de retrouver leur femme et leurs enfants!... Je vous en prie, M. l'abbé, faites-en porter un à ma place. »

—
« Deux négociants de Bordeaux, MM. P*** et D***, victimes de vols commis en 1830 et 1831, ont reçu, par l'entremise de Mgr l'archevêque de Bordeaux, 200 francs chacun à titre de commencement de restitution. »

—
« M. R***, volé à la même époque, de trente-quatre couverts en argent et d'autant de petites cuillères à café... reçoit, après seize ans, seize couverts en argent et vingt-sept petites cuillères à titre de restitution. »

—
Nous avons vu des détenus enfermés dans un cachot, partager avec des compagnons d'infortune le morceau de pain qu'ils recevaient chaque matin pour la subsistance de la journée, si bien que cinq minutes après la distribution, il ne leur en restait plus.

Nous en connaissons, dans la seule maison de Poissy, plus de vingt qui ne dépensent pas un centime de la faible portion de leur salaire dont la loi leur permet de disposer, pour se procurer quelques adoucissements, et cette portion est

régulièrement envoyée, chaque mois, à leur famille indigente.

Les journaux en rendant compte d'incendies qui ont éclaté dans les prisons et dans les bagnes, n'ont jamais manqué de mentionner le courage et le dévouement dont les prisonniers et les forçats avaient fait preuve. — Plusieurs fois les débats des Cours d'assises ont constaté que des employés libres, d'établissements pénitentiaires, menacés par des assassins, n'avaient dû la vie qu'au dévouement du détenu qui s'était jeté au devant du coup. Chaque année, des actes de sauvetage obtiennent à des forçats de Brest, de Rochefort et de Toulon, remise par la clémence royale de la peine qu'ils ont à subir.

Voilà, ce nous semble, des faits bien éloquents par eux-mêmes. Le lecteur les commentera mieux que nous ne saurions le faire.

Que les sévérités légales soient réservées aux incorrigibles ; que le bien public soit garanti d'eux par tous les moyens de répression et de surveillance, — nous n'y contredirons pas : là n'est ni notre droit, ni notre intention, ni notre but. Mais il y a dans les prisons autre chose que des incorrigibles. — Il y a des chefs de famille, qui, abusés par de fausses spéculations commerciales, n'ont perdu, dans l'expiation qu'ils subissent, aucun de leurs sentiments d'époux et

de pères. Il y a des jeunes gens qui, conservant encore les semences d'une éducation chrétienne, luttent avec toute l'énergie de leur âge contre l'entraînement de la corruption et de l'exemple ; c'est pour ceux-là surtout que nous voudrions émouvoir la pitié publique ! Car, punis pour une première faute, ils vont devenir, si on ne les aide, capables d'en commettre mille. Il y a des condamnés militaires qui ont servi et peuvent encore servir honorablement la patrie. Il y a des ouvriers, qu'une rixe amenée par l'ivresse, un coup involontairement porté, a jeté parmi les malfaiteurs de profession. Il y a de pauvres femmes dont la vie eût été belle, si une séduction et la misère ne les eussent perdues ; — des vieillards aux nobles souvenirs, des enfants aux longues illusions, des intelligences cultivées, des cœurs aimants, des âmes égarées, mais repentantes : il y a là enfin tout ce qu'il y a dans le monde où nous vivons, la foi à côté du doute, l'humilité résignée à côté de l'orgueil cynique, la prière auprès du blasphème, la douleur recueillie et silencieuse auprès de la joie bruyante et féroce, l'amour qui se repaît de consolations intérieures auprès de la haine qui s'agit et se vore.....

C'est pour tout cela que nous intercédons, pour tout cela que nous demandons à la société

protection et justice ; tout cela nous l'avons vu de nos yeux, touché de nos mains, et nous aurions voulu que ces mains fussent pures comme celles des anges, afin d'offrir à Dieu ces quelques parcelles d'or immaculé, recueillies çà et là dans la fange inféconde des passions et des misères humaines. Mais béni soit-il d'avoir permis qu'à son nom notre voix y ait fait couler tant de ces larmes pieuses, son plus bel encens sur la terre ! Béni soit-il de nous avoir réservé à cette œuvre de sanctification et de salut ! Pauvres détenus, qui nous avez nommé votre père, et vous avez bien fait, car nous le sommes par la tendresse de notre cœur et l'autorité de notre sainte religion ! Pauvres captifs, qui pensez à nous dans vos chaînes, et qui nous édifiez par les rapports que nous recevons de votre bonne conduite et de votre repentir ! en attendant l'heure de notre prochaine mission, nous avons voulu parler de vous à la société qui maintenant ne vous abandonnera plus ! Dieu nous est témoin qu'en écrivant ces pages, nous n'eûmes en vue que sa gloire et votre régénération : puisse-t-il vous envoyer après nous de nouveaux apôtres qui nous surpassent en éloquence et nous égalent en bonne volonté !

CHAPITRE IV.

Correspondance et pièces justificatives.

N° 1.

A MONSIEUR L'ABBÉ LAROQUE,
*Prédicateur de la retraite donnée au bague de Rochefort,
en novembre 1845.*

Monsieur l'Abbé,

La retraite ne fait que commencer : à peine quatre jours se sont écoulés depuis que votre voix se fait entendre au milieu des malheureux habitants de cette maison, que déjà un changement immense s'est opéré ; et ce changement serait incompréhensible, si la miséricorde infinie de Dieu, si sa toute-puissance ne venait au secours de notre raison et nous prouver, de la manière la plus incontestable, que Dieu, Dieu seul a pu opérer cette espèce de prodige. Gloire à Dieu donc, gloire à lui qui a changé nos jours de tristesse en jours de joie et de bonheur ! Oui,

(et le monde ne voudra pas le croire), du bonheur ! de la joie ! dans cet affreux séjour, où tout cependant nous rappelle que nous gémissons sous le coup d'un arrêt terrible, d'un arrêt qui doit dévorer une partie et peut-être le reste de notre vie ! Ah ! c'est que nos maux ne sont pas dans le travail qui nous est imposé, mais dans la privation de la seule chose qui puisse rendre nos chaînes moins lourdes, le calme de l'âme, la paix du cœur. L'impression produite sur mes pauvres compagnons d'infortune et sur moi par vos consolantes et douces paroles, a été si vive ! les vérités que vous nous avez fait entendre d'une manière à la fois si éloquente et si simple, étaient marquées d'un cachet qui les a rendues accessibles à toutes les intelligences, et pour ainsi dire palpables à chacun de nous. Rien au monde de plus intéressant que les différentes conversations qui se sont établies chaque soir, après votre instruction. Vous nous aviez cependant recommandé le silence ; mais comment ne pas vous désobéir ? On avait le cœur trop plein, voyez-vous, et, ma foi ! il fallait bien dire à ses voisins les impressions dont on avait été saisi. Au reste, à vous la faute, Monsieur l'Abbé, à vous seul la faute ; il ne fallait pas nous demander l'impossible. Eh ! comment se taire, quand chacun de nous avait mille choses à dire ?

Le lendemain, vos paroles, vos pensées n'auraient pas été aussi présentes à l'esprit. Aussi, vos paroles, vos arguments, tout a été commenté, expliqué. Ah! on ne s'imagine pas ce qu'il y a de bon sens, je dirai plus, d'éloquence dans ceux mêmes qui n'ont reçu aucune instruction! et je donnerais un an de liberté pour avoir pu retenir les réponses admirables qu'ont faites certains de mes pauvres camarades, qui n'avaient pour répondre aux objections qui leur étaient faites, que leur bon sens et leur cœur. Savez-vous bien que, dans ces conversations, on traitait les questions les plus graves! On a été jusqu'à parler, dans certains groupes, de l'immortalité de l'âme!... Oh! oui, je le dis de bon cœur, je voudrais pour une année de liberté, avoir retenu ces raisons, ces motifs de foi inspirés par Dieu lui-même, j'en suis certain, et exprimés d'une manière si simple, si vraie, si énergique, qu'elle entraînait la conviction et jetait dans mon âme, à moi qui m'étais fait auditeur muet de ces conversations, un étonnement dont j'ai peine à revenir. J'ai eu le bonheur de faire ma philosophie sous un bon, vénérable et docte prêtre, M. l'abbé Gley, alors principal du collège de Tours. Eh bien! s'il était là, je lui dirais : ne vous en déplaise, mon cher professeur, j'ai entendu de la bouche de gens qui n'avaient d'autre science que

celle que Dieu donne à l'homme, des raisonnements cent fois plus convaincants que les vôtres, quelque admirables qu'ils fussent.— Veuillez remarquer, Monsieur l'Abbé, que je ne veux rien exagérer, et que je n'ai d'autre prétention que celle de vous traduire, autant qu'il est en moi, les effets produits par la retraite, sur la population du bagne de Rochefort. — Vous l'avez dit : « Il n'y a pas plus de récompenses temporelles « pour ceux qui feront leur retraite, que pour « ceux qui ne la feront pas... La liberté la plus « entière, la plus complète!... des hommes de « bonne volonté, voilà ce que nous demandons; « nous n'en voulons pas d'autres! » Eh bien! ces paroles vous ont préparé le plus éclatant triomphe, et l'esprit d'indépendance qu'en cette occasion ont montré les condamnés, en suivant la seule impulsion de leur cœur, prouve de la manière la plus positive que les malheureux qui gémissent ici, ne sont pas des hommes tellement perdus, tellement incorrigibles qu'on ne puisse un jour leur rendre, dans la société, le rang qu'ils y occupaient, le rang de citoyen. Je reviens à la liberté que vous nous avez laissée. Ah! je voudrais, Monsieur, que vous eussiez entendu de vos oreilles les paroles prononcées par ceux-là même qui s'étaient montrés d'abord les plus récalcitrants. « Oui, disait un de mes voisins à

« une douzaine de condamnés qui l'entouraient, « oui, et mon opinion ne sera pas suspecte, « puisque je vous déclare franchement que, moi, « je ne veux pas me confesser; oui, celui qui a « envie de le faire et qui ne le fait pas, est un « lâche : ce n'est pas un homme!... Ah! je vou- « drais bien, ajouta-t-il, que quelqu'un vînt me « dire que je suis un mouchard, parce que je me « confesserai; je le lui prouverais que je suis « un mouchard, car je le *moucherais* tout de « suite! Soyez aussi francs que moi, dites : je « veux me confesser, aussi hardiment que je vous « dis, moi, je ne le veux pas!... »

Je viens de vous citer, Monsieur l'Abbé, mot pour mot, ce que j'ai entendu mardi dernier. Eh bien! deux jours après, cet homme qui paraissait si résolu, si décidé à suivre ce qu'il appelait ses idées, cet homme, saisi par la grâce, sans doute, cet homme nous a déclaré qu'il était un imbécile (c'est son expression), qu'il ne savait ce qu'il disait et que le lendemain il irait à confesse. Dès le lendemain matin, en effet, il s'était fait inscrire. Certes, il n'en est pas dont la conversion soit plus véritable, et il était facile d'en être convaincu en voyant le changement opéré dans le langage, dans les manières de cet homme qui, sans avoir perdu son allure franche et tranchée, vous disait : « eh bien, oui; il y a deux jours,

« j'aurais ri au nez de celui qui serait venu me « dire : toi aussi, tu te confesseras... »

Tout cela, au reste, est naturel; c'est que, à en juger par moi-même, il est des vérités tellement vraies, si j'ose m'exprimer ainsi, des vérités qui s'entourent, surtout pour le malheureux, victime de ses désordres, d'un tel éclat, qu'à moins d'être aveugle, sourd ou insensé, on est forcé de dire : oui, cela est vrai, parce que cela ne peut qu'être vrai; oui, cela est juste et raisonnable, parce que cela ne peut qu'être juste et raisonnable; oui, je souffre, parce qu'il était juste que je souffrisse pour expier mes fautes; oui, Dieu me tiendra compte de mes souffrances, parce qu'il est le principe de toute justice, parce que ces souffrances sont nécessaires, indispensables à mon salut et à ma réhabilitation devant lui. Eh bien, Monsieur l'Abbé, ce raisonnement si simple et si rigoureux à la fois, que vous avez développé avec tant de talent et tant de charité, ce raisonnement nous a frappés, nous a saisis tous, et d'une manière si subite, si convaincante, qu'il a suffi pour anéantir d'un seul coup le mauvais vouloir, l'entêtement, et détrôner à tout jamais, je l'espère du moins, notre plus cruel ennemi, celui qui était parvenu à régner en maître au fond de notre cœur et à l'enfermer dans un cercle de fer, comme pour empê-

cher toute vérité consolante d'y arriver. Ah! que ne m'est-il donné de pouvoir en ce moment paraître devant tous les pauvres détenus de la France, en habit de forçat et chargé de chaînes. Je leur dirais : moi aussi, naguère, j'étais heureux et libre; moi aussi je suis devenu coupable; moi aussi je suis victime de mes désordres!... Et dans un seul jour j'ai perdu non-seulement ma liberté, mais encore ce que j'ai de plus cher au monde, mon vieux père que je ne reverrai peut-être jamais, ma femme, mes chers et malheureux enfants que j'ai condamnés à rougir de ma honte, en me faisant infliger un châtement qui jettera sur eux un reflet d'infamie!... Eh bien, c'est que j'avais abandonné Dieu qui m'avait cent fois tendu la main. Mais je l'espère, j'en suis convaincu, Dieu, touché de mon repentir, permettra que je me relève de ma chute, et ne voudra pas qu'un éternel remords pèse sur mon cœur, en souffrant que mes enfants, que ma famille, que jusqu'ici aucune tache n'avait souillée, restent courbés sous le terrible arrêt prononcé contre moi. Oui, je veux me relever de ma chute et je le veux, parce que je le veux; parce que je suis certain que mes amis m'accueilleront encore avec bonté, quand ils sauront que j'aurai tout fait pour effacer de la mémoire des hommes ce qui m'a flétri à leurs yeux. Oh! oui, mes

pauvres compagnons d'infortune! j'étais heureux, il y a peu de temps encore; j'étais sans ambition et me contentais de peu (à Dieu ne plaise que j'aie l'intention de faire ici mon éloge), oui, j'étais heureux. J'exerçais depuis vingt-huit ans des fonctions honorables, j'étais entouré de la considération, de l'estime des gens de bien; ce bonheur, je pouvais en jouir jusqu'à la fin de ma vie... Eh bien, une faute, une seule faute a suffi pour détruire tout mon bonheur!... Et mes jours d'angoisse ne datent pas, certes, du jour de mon arrestation. Dès que j'ai eu perdu l'estime de moi-même, l'ennui, la tristesse se sont emparés de moi, j'étais horriblement malheureux; car il me semblait que chacun lisait sur mon front ce que mon cœur avait à se reprocher : c'est que j'avais abandonné Dieu; c'est que je ne pouvais m'empêcher de rougir devant un homme vertueux; c'est que je n'avais pas expié ma faute!...

Grâce vous soit rendue, ô mon Dieu, qui m'avez donné avant de mourir le moyen de me réconcilier avec vous! Le châtement est terrible, sans doute; mais en le voulant ainsi, vous avez voulu qu'il fût proportionné à ma faute et m'en faire comprendre l'énormité. Grâce vous soit rendue, ô mon Dieu, vous qui avez dissipé les ténèbres qui m'enveloppaient, et m'avez appris que le bonheur ne consiste pas seulement à rem-

plir les devoirs que nous impose la société, mais encore à vivre en paix avec nous-mêmes, à vous aimer et à vous servir ! Oni, je voudrais qu'à l'exemple de certains peuples qui couvrent les murs de leurs maisons de maximes religieuses, on pût lire *partout* ces mots, qui pouvaient me sauver s'ils eussent toujours été présents à ma mémoire, ces mots terribles qui arrêteraient le bras de plus d'un coupable en paralysant ses mauvais desseins, ces mots : Souviens-toi que Dieu voit tout !...

Telles sont, Monsieur l'Abbé, les impressions qui se sont manifestées parmi les pauvres condamnés de Rochefort depuis le commencement de cette retraite. Je n'ai pu résister au désir de vous les transmettre, quoique bien imparfaitement sans doute, parce que je suis certain que vous vous intéressez à tout ce qui a rapport à ceux que, dans votre charité toute chrétienne, vous voulez bien appeler vos enfants.

N° 2.

Rochefort; novembre 1843.

Monsieur l'Abbé,

Les sentiments du cœur ne sont pas éteints chez le détenu que l'on croit corrompu; il n'en

est pas un seul de nous à qui les images que vous avez faites des désordres de la vie, n'aient inspiré de bons sentiments ; lorsque vous faites si bien ressortir le chagrin que nous avons causé à nos familles, ces tableaux frappants d'une affreuse vérité, nous brisent et nous condamnent.....

L'effet produit par les dix jours de retraite, est généralement bon ; l'on a prêté une grande attention à tous les discours, et j'ai même entendu dire par plusieurs qu'ils étaient fâchés que ces instructions touchassent à leur terme. Combien de détenus n'ont pas été touchés du tableau vrai que vous avez fait de notre position, et combien de sentiments n'avez-vous pas réveillé en eux, en leur parlant de leurs familles ! Aussi, vous pouvez voir que ce discours a produit un merveilleux effet, par le nombre qu'il a déterminé à rentrer dans les devoirs envers la religion et envers la famille ¹.

¹ Les parties que nous ne reproduisons pas de certaines lettres, ont rapport à des confidences de famille ou d'intérieur.

N° 3.

Poissy, 4 février 1843.

Monsieur,

Prêt de nous quitter, je ne puis résister au désir de me rendre l'écho de mes compagnons d'infortune, pour vous témoigner nos remerciements.

Si la voix d'un pasteur a produit quelquefois sur les cœurs des effets salutaires, on peut dire avec vérité qu'elle n'obtint jamais un succès plus éclatant que dans cette retraite, en voyant le changement merveilleux qui s'opère au milieu d'une population qui comptait, il y a peu de jours, tant d'âmes éloignées de Dieu. Grâce à vos soins, à vos efforts, cette parole de l'Écriture se vérifie encore en ce jour : *le salut est entré dans cette maison*, et ce que la prévoyance humaine n'eût osé espérer, se réalise par votre ministère.

Animé de cette vertu que l'Apôtre élève au-dessus de la foi, vous êtes venu dans cette maison d'expiation et de douleur, apporter des paroles de consolation et d'amour. Avec une charité paternelle, vous êtes venu préparer et ou-

vrir les voies de la réconciliation, offrir aux infortunés captifs un moyen non-seulement d'adoucir les amertumes inévitables de leur position, mais encore de se les rendre profitables. En faisant voir le malheur et la faiblesse de l'homme sans Dieu, vous avez réveillé les consciences assoupies, dissipé les ténèbres de l'esprit, appliqué un baume salutaire sur les plaies de l'âme, ranimé le courage dans les cœurs abatus et consternés, et fait régner la paix là où il n'y avait qu'une guerre intestine des passions.

Que d'efforts, que d'exhortations, que de paroles pressantes n'a-t-il pas fallu pour ramener des cœurs pour la plupart profondément empreints de passions funestes ! Rien ne vous a coûté pour conduire à sa fin cette glorieuse entreprise ; mais vous n'avez pas crié dans le désert : vous avez été parfaitement entendu et compris ; et de témoins obligés, sous l'influence de votre éloquence, nous étions tous auditeurs volontaires. Vous avez été écouté avec admiration ; et ce silence respectueux de tout un auditoire attentif, ce recueillement que l'on a pu remarquer, ont fait voir, plus d'une fois, que l'on ne pouvait vous entendre sans être ému.

Vous avez merveilleusement senti qu'il ne suffisait pas de faire comprendre à l'homme ses misères et la cause d'où elles dérivent, vous lui

avez démontré sa propre grandeur, dans l'origine céleste de la partie la plus essentielle de sa nature; par là vous l'avez ramené à l'estime de son être en le déterminant à faire quelque chose pour lui-même. Les sujets oratoires et les arguments ne pouvaient être mieux choisis, et ce qui ajoute encore au mérite, c'est l'onction et la grâce touchante de vos discours.

Il doit être bien agréable à votre cœur de voir l'heureux succès de vos travaux et les fruits abondants recueillis sur une terre qui semblait d'abord d'une sécheresse et d'une aridité désespérante. Que cette jouissance d'une œuvre aussi méritoire ne soit pas la seule que vous ayez à ressentir! Vos sentiments et le dévouement généreux que vous manifestez, sont dignes de la récompense la plus grande que l'on puisse imaginer. Encore un peu, et ceux qui sont ici l'objet de votre sollicitude vous verront partir sans retour; mais le temps qui entraîne tout, n'effacera pas de leur mémoire vos exhortations et vos conseils, dont la plupart éprouvent déjà la bénigne influence; et si vous avez lieu d'éprouver une satisfaction de leur amélioration, ce ne sera pas, vous le pouvez croire, la seule chose que vous emporterez en vous éloignant : leurs regrets et leurs bénédictions vous suivront.

Veillez donc croire à la sincérité de nos

sentiments respectueux, et daignez agréer cette démarche comme une preuve non équivoque de notre gratitude.

N^o 4.

Paris, le 3 août 1844.

Monsieur l'abbé Laroque,

Après avoir entendu le sermon d'hier soir, je n'ai pu m'empêcher de répandre quelques larmes au souvenir affreux de toutes les fautes que j'ai commises. J'éprouve en ce moment l'ardent désir de rentrer dans le chemin de l'honneur. Mais comment ferai-je pour obtenir le pardon d'un vieux père aux cheveux blanchis par le nombre des années qui se lèvent sur sa tête? C'est à vous, digne pasteur, que je m'adresse pour remplir ce devoir. Vous êtes si bon, vous qui nous dites sans cesse patience et soumission! J'ai été bien longtemps à me décider pour vous adresser ces quelques mots, qui, j'en suis sûre, ne seront pas rejetés, quoi que je sois bien coupable; oui, je le suis, car j'ai abandonné mon père pour suivre celui qui ne m'offrait que de faux serments, tandis que ce père m'aimait et me priait en grâce de rester sous le toit paternel, et de l'aider à amasser du bien pour moi plus

tard. Loin de l'écouter, je ne faisais que le fuir, lorsqu'il voulait m'entretenir de sages conseils. Il le voyait bien, mais il ne m'en témoignait le mécontentement que par de gros soupirs. Je les entendais bien, mais j'étais si légère que je n'y portais aucune attention. Combien je me repens en ce moment ! Mais il est encore temps, je ferai pénitence autant de temps que mon père le voudra. J'entrerai dans un couvent quelconque, pour me rendre digne de rentrer dans ma famille. Mais je désire revoir mon père avant que d'y entrer ; je veux lui demander pardon devant vous, s'il se peut, me précipiter à ses pieds, baigner de mes larmes ses mains ridées par la force de l'âge, le prier au nom de notre Divin maître de joindre ses prières à celles d'une fille coupable. Voilà mon seul désir, après quoi j'entrerai dans le couvent que vous me choisirez. Je ne suis ni méchante ni hypocrite, j'écoute en silence les gens qui me donnent de bons conseils, mais jusqu'ici je n'avais pas entendu cette voix qui fait frémir le coupable ; maintenant que je l'ai entendue, je vous prie en grâce d'écrire à mon père, de bien lui dépeindre les regrets de son enfant, et de lui faire part de la ferme résolution qu'elle a prise.

N^o 5.

Monsieur,

Permettez à un pauvre captif de vous remercier, au nom de tous ses co-détenus, de la belle œuvre que vous avez faite : c'est l'œuvre la plus méritoire qu'on ait jamais faite en faveur de l'humanité souffrante. C'est une action sublime de consacrer ses jours au rebut de la société. Cela prouve une grande âme, et, de plus, charitable : aussi, je suis sorti de l'auditoire rempli d'enthousiasme et dans l'intention de vous communiquer ma reconnaissance, ce que j'ai fait en quelques lignes : aussi, je vous prie de m'en pardonner la brièveté et les fautes, car je les ai faites à la hâte...

Je ne puis m'empêcher de vous dire que tout le monde a accueilli votre discours avec tout l'entraînement qu'il mérite : et la plupart des détenus se réjouissent de pouvoir trouver en vous un père secourable qui les retire de l'abîme dans lequel ils sont plongés. Et tout le monde a loué votre généreux désintéressement, et j'espère que vous en trouverez la récompense dans les heureux que vous ferez. Et en attendant le

bonheur d'être un de vos enfants sauvés du naufrage, ce qui ne sera pas de sitôt, je ne pourrais mieux vous témoigner ma gratitude qu'en employant ma plume à célébrer les louanges d'un homme qui mérite à juste titre celles de la postérité, et qu'il est digne d'une plume plus éloquente ; mais si toutefois ma poitrine se dilate encore sous l'impression de l'air libre, je vous prouverai, que je tiendrai à ma parole.

Agréez, etc.

N° 6.

Poissy, ... mars 1843.

Monsieur l'Abbé,

Vous désirez savoir quel intérêt m'oblige à réclamer avec instance une cellule pour y pleurer mes fautes, et quel est le fruit que j'espère en tirer. Vous savez, mon Père, que l'isolement est une chose bien pénible ; autant que mes facultés pourront me le permettre, je vais en deux mots vous expliquer le motif de la résolution qui m'anime. Daignez m'écouter, mon Père, je vais vous parler avec toute la franchise, toute la confiance due à votre ministère.

S'il était en mon pouvoir de choisir en ce mo-

ment entre la liberté ou une cellule pour asile, la cellule, je le sens, aurait la préférence. La raison pourquoi, la voici : je me dis à moi-même : que ferais-je de ma liberté, moi qui ne suis pas libre de mes passions ? Que ferais-je de cette liberté que j'ai foulée aux pieds avec mépris ? Je me suis procuré l'indépendance au détriment de mon prochain ; je me croyais heureux, j'étais bien insensé. Hélas ! si la justice des hommes m'a frappé, celle de Dieu me pardonne. J'accepte avec amour ce pardon divin, cette réconciliation charitable ; aussi je veux m'en rendre digne. Quoique mon Dieu ait fait descendre en mon cœur le repentir, je ne puis raisonnablement pas regagner en un jour les grâces d'un Dieu que j'ai si cruellement offensé : il me faut faire une pénitence bien sévère, bien salutaire, et ce n'est que dans la solitude que je puis la trouver. Je la réclame, cette cellule, je la réclame avec instance. Je me méfie de moi, de mes passions, elles peuvent se réveiller, se révolter. O mon Dieu, ne m'abandonnez pas, et, à défaut d'un asile si salutaire au coupable, donnez-moi la force de supporter toutes les importunités, toutes les incommodités qui pourraient nuire au silence que mon cœur réclame avec instance. Je vous le répète, Monsieur l'Abbé, et croyez-en la triste expérience que j'ai acquise au sein du

malheur, si la première fois que j'ai tombé en prison, l'on m'avait mis dans une cellule, je n'aurais peut-être pas à rougir aujourd'hui sur mes iniquités. Le régime cellulaire est un bien pour la société et un grand motif pour la conversion des pécheurs. Ce sont les mauvaises connaissances qui se sont formées dans les prisons qui sont la seule cause qu'il existe tant de récidivistes. Voilà, Monsieur l'Abbé, mes sentiments et mes manières de voir à cet égard : j'en fus la première victime.

N° 7.

Poissy, 21 septembre 1845.

Monsieur l'Abbé,

Si le plus vif repentir, accompagné de la ferme résolution de réparer mes torts par une conduite digne de votre haute protection, peut toucher votre âme, et vous disposer à entendre au tribunal de la pénitence, l'aveu sincère de toute mes fautes, et à m'en absoudre au nom du Dieu de miséricorde que vous m'avez si bien fait comprendre, je me croirai préservé de l'abîme dont votre saine morale m'a fait entrevoir toutes les profondeurs.

Une vie laborieuse et constamment honnête jusqu'au jour néfaste de mon arrestation pour le fait que j'expie dans cette maison de douleurs, m'a donné la force de résister trois ans à la séduction des mauvais exemples, et votre parole persuasive le désir le plus ardent de rentrer dans la voie du salut.

Pour vous donner une garantie de la sincérité de cette détermination, je dois vous dire franchement que la nécessité n'en est aucunement cause; qu'étant jeune et célibataire, dans une situation pécuniaire relative à la dépense que peut occasionner, à ma sortie, un établissement de cordonnier-bottier, état que j'exerce avec goût depuis longues années, je n'ai rien à désirer de plus, qu'une dixaine de mille francs, que je possède en biens patrimoniaux. Mais la direction à donner à cet avoir, que le bouleversement de mes idées, occasionné par les chagrins inséparables de ma position, me rendrait impossible, veut que j'aie un patron, qui puisse me diriger temporellement et spirituellement à la fois; daignez donc, au nom de Dieu que j'implore, accepter cette double tutelle, et croire au bonheur que j'en éprouverai, ainsi qu'à la gratitude avec laquelle, etc.

N^o 8.

La lettre qui suit, écrite de la maison d'Eysses, au mois de mai 1844, nous semble présenter un double intérêt à nos lecteurs par son style et par sa forme. Elle nous fut lue publiquement par le signataire, en forme d'allocution, à la clôture de la retraite.

Allocution d'un condamné de la maison centrale d'Eysses.

CLÔTURE DE LA RETRAITE.

Vous allez quitter cette triste maison sur laquelle vous avez amené la bénédiction de Dieu ; vous allez quitter ces pauvres détenus que vous appelez vos enfants ; nous sera-t-il permis de vous dire, à l'heure qui va nous séparer, tout ce que notre âme éprouve d'impressions émouvantes, tous les humbles vœux que la reconnaissance nous inspire, et que nous appelons sur vous, du milieu de notre triste captivité ? Vos conseils nous ont indiqué les grandes voies de la véritable sagesse, qui consiste à ne vouloir que ce qui est ; vous nous avez ouvert les yeux sur les égarements d'un passé que tous nous avons

sali ; vous nous avez appris à fléchir les genoux, à prier, à pleurer, à penser à la mort, merci pour toutes ces inspirations sublimes qui ont insinué dans nos âmes le remords du passé et la grâce de Dieu ! Merci pour nos familles dont nous avons fait les douleurs et la honte, dont nous voulons faire la consolation et la joie ! Merci pour cette administration honorée, respectée, qui nous gouverne et nous aime ! Merci pour nos aumôniers dont nous sommes aussi les enfants ! Merci enfin pour nous, tous détenus, qui sommes à vos pieds, que vous avez bénis, qui saurons, soumis et courageux, attendre encore, et souffrir sans jamais murmurer ! Adieu, notre père ! adieu notre ami ! adieu notre consolateur ! Allez conquérir pour le ciel d'autres âmes, allez consoler d'autres souffrances, allez ressusciter d'autres morts ! Votre mission est accomplie pour nous : retournez à Dieu qui vous a fait l'ange des captifs, et donnez-lui notre repentir, votre récompense la plus sacrée ; mais avant, jetez un dernier regard sur cette population triste et courbée. Tous ces yeux ont une larme, toutes ces âmes ont un regret : qui pourra redire l'impression toute-puissante de cette assemblée, dont le recueillement et le silence imposent et font tressaillir, dont toute la pompe est une croix de bois blanc plantée en terre et en face

de douze cents malheureux prisonniers? Adieu encore, adieu! Pour vous, nos prières et nos regrets; pour nous, votre souvenir et la croix! pour tous, la religion des saints, la plus glorieuse, la plus belle des patries!...

Adieu.

N° 9.

Nous transcrivons les deux suivantes textuellement : ce serait leur ôter leur foi naïve que d'en corriger même l'orthographe.

Rochefort, le 6 novembre 1845.

Monsieur labbé

Mon cœur touché jusqu'au larmes n'a put résisté au sentiment de vous témoigné ma reconnaissance du bonheur que je goute en ce moment.

Hélas vos saintes paroles ont touché mon cœur et ébramlé mon ame et produit sur tout mon être des sentiments de joye et de bonheur.

Oui monsieur labbé depuis que j'ai eu le bonheur d'entendre vos saintes paroles, elles ont

jetté dans mon cœur un beaume admirable qui fait ma joye et mon bonheur.

Avant votre heureuse avenue parmi nous lorsque jettant les yeux sur moi j'avais horreur de moi même me voyant dégradé déshonoré et jetté au milieu de l'infamie, hélas j'étais dans une horreur profonde. Aujourd'hui j'ai la doce consolation de me dire dieu en a souffert bien d'avantage pour moi qui suis un vile pecheur. Je suis mille fois heureux qu'il me laise la vie pour avoir le bonheur de faire pénitence et obtenir par sa sainte miséricorde le pardon de mes fautes.

Je suis avec toute l'admiration et le respect due à votre saint ministère votre dévoué pénitent.

N° 10.

Monsieur le prédicateur,

Ayant été élevé dans des principes religieux, mais les ayant malheureusement négligés pour écouter la voix des passions, qui sont la perdition des trois quarts des hommes, je dois vous le dire monsieur, votre voix éloquante a réveillé en moi comme sur une bonne partie de mes

malheureux compagnons d'infortunes toute ma sympathie pour cette religion sainte cette religion, qui verse le baume consolateur dans le cœur de ses enfants affligés; quoi quandisent les dépredateurs de notre divine religion, car ils ne cessent de versé le venin de la calomnie sur tout ce qu'il y a de plus sacré : il faut bien le dire le goût du mal devient fort dans un cœur ulcéré; à les entendre on dirait que l'enfer c'est déchaîné comme pour aller au devant de leurs cadavres, car ils sont morts oui bien morts dans la foi en Jésus-Christ; mais à côté de ces *avocats du diable*, comme vous l'avez dit fort éloquament, il-y-a des brebis qui ont été ramenées au bercail et ce nombre est grand vous le s'avez monsieur, grâce en soit rendue à votre sainte ardeur; a votre noble empressement avenir dans un baigne, infect pour y évangéliser des malheureux condamnés, car vous avez compris que ce n'était pas ceux qui sont en santé qui ont besoins de médecin, mais bien ceux qui se portent mal (Evangile de saint Mattiheu, chap. 9, versé 12), aussi avons nous la douce consolation de voir vos vœux s'acomplir par la conversion d'un grand nombres et parmi lesquels entrait avec une douce joye les plus rendurcis. Il faut bien vous le dire ces conversions nous ont fait une douce impression dans notre ame. Il faut

bien reconnaître que votre éloquance et votre manière de persuader y a contribuer puissamment, car vous avez permétez moi l'expretion une parole de fée, car partout ou se fait entendre votre voix bien faisante, il reste un charme indéfinissable, une trace riante, un rayon, un reflet de lumière qui va droit au cœur et qui ramène l'homme de ses égaremens. Semblable à la fleur penchée qui se relève aux chauds rayons d'un beau jour, je prie Dieu que votre parole ne soit pas tombée sur un endroit pierreux, mais sur un bon terrain pour qu'elle puisse y prendre de profondes racines.

P. S. Je suis ici l'interprète de plusieurs de mes camarades pour vous dire qu'ils auraient entendus avec un grand plaisir votre sermon sur la *mort*, et moi j'ajoute en particulier que si vous aviez l'extrême bonté de vouloir nous le faire, et que sous l'impression de votre éloquance et du sujet que vous auriez traité monsieur notre aumonier voulut bien passer immédiatement dans la salle pour prendre les noms des condamnés qui voudraient se faire entendre en confession. Je pense qu'il ferait une bonne moisson, car ils viendraient grossir les trois cent qui sont déjà inscrits.

Poissy, le 3 février 1843.

Monsieur l'Abbé,

En dépassant le seuil de cette enceinte pour nous apporter les consolations d'une religion trop longtemps oubliée et quelquefois même inconnue à la plupart de ceux que contient cette malheureuse habitation, je dois vous communiquer toutes mes réflexions.

L'idée d'une retraite dans les prisons est heureuse. Lorsque l'on y vient sans y établir de privilège, il est clair et certain que ceux que les discours ont touchés et qui ont pris la sage résolution de marquer leur retour au bien par une approche des sacrements de pénitence, ne doivent être considérés que comme sincères, et nous devons le croire, car ceux qui ont résolu de parcourir une carrière honorable, une existence de paix, doivent ne pas balancer à couper par un acte d'importance, cette existence coupable. Ils doivent donc demander à Dieu le pardon du passé et recommencer avec fruit une existence nouvelle.

QUELQUES MOTS

A PROPOS

DU SYSTÈME CELLULAIRE.

Nous avons dit au commencement de notre ouvrage, que nous nous abstiendrions d'émettre aucune opinion sur la question pénitentiaire, parce que nous ne voulions être qu'historien. Mais depuis que notre travail est sous presse, plusieurs demandes écrites nous ont été adressées à ce sujet. Des personnes respectables nous font l'honneur de nous consulter de bonne foi, et nous demandent quel est, en définitive, le système vers lequel nous inclinerions de préférence.

Or, ici, comme en tout ce que nous avons pu dire ou écrire, notre profession de foi sera aussi franche qu'elle est consciencieuse.

Le système qui nous paraît réunir le plus d'avantages positifs, pour la société comme pour

les condamnés; — le système que nous jugeons le plus en harmonie avec les mœurs, la raison et la civilisation de notre époque; — le système enfin que nous appelons de tous nos vœux, parce qu'il satisfait à la fois notre esprit et notre cœur, c'est le système cellulaire, le même, précisément, que le gouvernement a proposé à la discussion des Chambres, le 10 juin 1844.

Mais posons bien en principe comment nous entendons ces deux mots : système cellulaire.

Nous voulons dire par là un système qui consiste à séparer, par autant de cellules qu'il y aura d'individus, tous les détenus d'une même prison, mais à condition qu'ils auront, dans ces cellules, du travail, de bons livres; qu'ils y recevront les visites des différents employés de la maison, de leurs familles, des personnes honnêtes admises à les entretenir, et surtout, qu'ils y jouiront de l'exercice pratique et complet de la religion.

On voit dès lors qu'il ne s'agit pour nous, ni de la solitude, ni d'une sorte de séquestration analogue au secret. La solitude absolue conduit à l'endurcissement, à la folie et à la mort : l'œuvre de l'expiation y est aussi impossible que l'œuvre de la religion et de la morale. Et puis, la loi ne punit pas le condamné pour qu'il soit torturé froidement et à plaisir : elle ne veut

qu'infliger une flétrissure au crime et non un supplice inutile à un être vivant.

Ainsi, la cellule n'aura d'autre but que de mettre les détenus à l'abri du contact corrupteur des uns avec les autres, de faire cesser cette école mutuelle de crimes, de scandale et d'immoralité, dont la vie en commun offre de si fréquents et de si affreux exemples. En ce sens seulement, nous l'adoptons pleinement et la désirons de tout notre cœur. Mais elle devient impuissante et dérisoire, si le condamné n'y trouve pas ce que nous demandons plus haut : travail, instruction, lectures, exercice, relations de famille, visites honnêtes, et par-dessus toutes choses, exercices religieux, pratique du culte (pratique complète, entendons-le bien), fréquentes communications avec l'aumônier et les membres du clergé.

Nous soutenons, d'accord avec toutes les âmes généreuses, avec tous les esprits véritablement philanthropiques, que là seulement il y aura réforme complète du condamné et résultat solide pour la morale publique. Mais là encore nous demandons l'absolu développement de l'action religieuse dont nous avons déjà vu de si admirables effets. Ce n'étaient encore cependant que des essais tentés sur des condamnés vivant en commun; que n'obtiendra-t-on pas sur des condamnés isolés les uns des autres ?

Employons ici l'argumentation que nous aimons de préférence : — citons des faits.

A la clôture de notre retraite dans la maison centrale de Poissy, *la moitié au moins* des détenus sollicitèrent la faveur, le bienfait (ce sont les deux mots qu'ils employèrent) d'une cellule. Au bagne de Rochefort, ils ont été plus loin : ils demandaient, à défaut d'une cellule, l'isolement dans un cachot.

Or, quand un malade indique au médecin le remède exprès qu'il lui faut, le médecin n'en conclut-il pas que ce malade connaît mieux que lui le siège et la gravité de sa maladie ? Il en a été ainsi. Les prisonniers et les forçats, une fois que les remords eût parlé en eux et que l'efficacité d'une conversion sincère leur eût fait jeter un regard consolé sur l'avenir, comprirent que leur maladie éternelle, le foyer de leur corruption, la source de leurs souffrances morales, — c'était la vie en commun. Et cette conviction, qui la leur donna ? Ce besoin de réflexion et d'isolement, qui le leur fit sentir ? Tout le monde l'a dit : c'est la religion.

Et nous l'affirmons hautement : si, à la fin de chaque retraite donnée par nous, il y eût eu autant de cellules prêtes qu'il y avait de repentirs véritables, de volontés régénérées, de consciences guéries, et qu'on eût enfermé dans ces cel-

lules, pour y vivre avec tous les éléments d'instruction et de consolation définis plus haut, tous les condamnés qui en imploreraient la grâce ; — si cela eût été, chacune de ces cellules rendrait au monde un homme purifié, racheté, digne de la société, digne de Dieu, capable enfin de réaliser tout ce qu'avait promis son retour dans la bonne voie. Nous n'osons pas désespérer de l'œuvre qu'il a plu à la Providence d'accomplir par notre ministère ; mais nous tremblons en nous-même à l'idée que tant de malheureux qui nous ont édifié par leurs larmes au pied de la croix et par leur conduite depuis notre départ, sont encore et toujours exposés à la contagion morale de l'exemple ; qu'ils entendent, — moins souvent peut-être que par le passé, mais souvent encore cependant, — le vice et le sarcasme insulter au recueillement et à la vertu, débiter leurs leçons infâmes et solliciter de nouveau de pauvres et fragiles créatures qui n'ont pas, comme on l'a dans le monde, la facilité de s'isoler pour prier et pour demander à Dieu des forces contre la tentation.

Espérons pourtant, que jusqu'au jour où le gouvernement aura réalisé sa magnifique pensée de cellularisation, cette douleur ne nous sera pas donnée, et que le ciel enverra du courage et des lumières à ceux qui lui ont offert le re-

pentir et la foi. Mais il faut, il faut décidément comprendre pourquoi, parmi les condamnés, les uns désirent la cellule et les autres la détestent, et, cette vérité admise, conclure que l'emprisonnement individuel est en tous points favorable à la régénération des condamnés.

D'autres et de plus habiles que nous, ont discuté le système cellulaire sous le rapport de l'hygiène et du produit des travaux : nous n'ajouterons rien à leur pensée, mais nous essaierons de montrer comment il peut être avantageux à l'exercice du culte et à l'enseignement religieux.

Un des hommes les plus profonds en matière pénitentiaire, M. de Tocqueville, rapporteur du projet de loi sur les prisons, avance dans son lumineux rapport que, si la toute-puissante et toute-réformatrice influence de la religion avait été jusqu'à ce jour contrariée dans les maisons centrales et les bagnes, par le système de la vie en commun, il n'en devait plus être ainsi dans le système de l'emprisonnement individuel. Nous sommes de l'avis de l'honorable député, bien que nos retraites aient prouvé que, même dans la vie en commun, la religion n'était pas déjà si infructueuse¹. Mais nous ne saurions admettre que la

¹ Elle ne l'est et ne peut l'être jamais ; seulement, la perversité de l'homme, ou les exigences de temps et de lieu rendent les fruits plus ou moins prompts à mûrir.

religion fût, comme l'entend M. de Tocqueville, enseignée d'homme à homme dans chaque cellule, et que les condamnés n'eussent aux cérémonies du culte qu'une participation purement mentale.

Nous ne savons si c'est à cela seulement que M. de Tocqueville entend restreindre l'action religieuse dans les prisons, mais nous allons essayer de faire voir qu'il faut autre chose.

Ce serait commettre à la fois une erreur en doctrine, une faute en morale et un mécompte en économie, que de réduire l'action religieuse à des conversations plus ou moins fréquentes entre le prêtre et le condamné, et à une présence en esprit aux saintes solennités du dimanche et des fêtes. Ce serait méconnaître, en outre, le véritable caractère du Christianisme, son caractère pratique, cette influence si vive qu'il a sur le cœur, cet empire qu'il exerce sur l'homme par l'émotion et le sentiment ; ce serait poser en principe cette hypothèse impossible : que tous les détenus ont une portée d'esprit assez grande et une dose d'éducation religieuse assez forte, pour se convertir à l'aide unique du raisonnement et de la contemplation ; ce serait enfin, qu'on nous permette cette expression un peu décisive, manquer totalement et volontairement le but qu'on se propose. Et pour peu qu'on sache ce

que c'est que le cœur de l'homme, nous croyons qu'on dira comme nous.

Nous n'attaquons nullement l'idée de M. de Tocqueville, nous en ferons voir tout à l'heure les avantages, nous ne faisons qu'ajouter un complément à son système, et montrer que sans ce complément, l'action religieuse, telle qu'il la définit, est insuffisante, pour ne pas dire impossible.

Admettez en effet, un instant, que la religion ne soit pratiquée dans une maison cellulaire, que par des communications individuelles du prêtre au condamné, et par l'assistance mentale au saint sacrifice de la messe. Demandez-vous, d'une part, si trois, quatre, dix aumôniers suffiraient à ces communications ; représentez-vous un prêtre qui après avoir répandu, souvent en pure perte, toute son éloquence et toutes ses larmes dans une entrevue avec un coupable dont l'heure pénitente n'est pas encore sonnée, doit, dans sa journée, en visiter plusieurs autres. Sa charité, son inspiration pourront bien n'avoir pas de bornes ; mais malheureusement les forces humaines en ont une. Et quelle organisation suffirait, je ne dis pas à instruire, mais, ce qui est bien plus difficile, à consoler, à convertir dans un temps donné, plusieurs centaines d'hommes qu'on ne voit que l'un après l'autre ? Voilà pour le prê-

tre, d'abord ; pour le condamné, c'est plus triste encore. L'entretien qu'il vient d'avoir avec le ministre de Dieu, l'a touché, l'a remué, nous accordons cela, pour qu'on ne nous accuse pas d'être trop exigeant ; mais à côté de cette première émotion, il en est une autre plus puissante peut-être, si cet homme a une bonne nature : c'est le besoin de revoir, d'entendre de nouveau le prêtre qui, de son côté, ne doit pas et ne veut pas lui manquer. Or, il arrivera que le prêtre, appelé par d'autres infortunés, ne sera pas là peut-être au moment décisif de la lutte. Et puis, dans une maison pénitentiaire, tout est réglé : les exercices religieux ont leurs heures déterminées comme les exercices profanes ; et voilà peut-être une conversion perdue, une âme qui pouvait être guérie et qui court risque de ne pas l'être. Et pourquoi ? Pour le motif le plus futile en apparence : pour une question de temps.

Que dirons-nous maintenant des cérémonies du culte, de ces cérémonies si puissantes sur les cœurs même les plus dépravés, de ces impressions toujours vivaces, toujours fécondes, qui remuent d'abord l'imagination pour arriver plus sûrement à l'esprit ? Que deviendra cette surexcitation divine qu'éveille en nous l'harmonie des liturgies sacrées, le bruit des voix, des chants, l'ineffable mélodie de l'orgue ? Que de-

viendra surtout cette autre voix si solennelle et si entraînant de la prédication ? Une religion sans culte n'est pas plus la religion, qu'une pensée sans mots n'est la pensée. Outre que le culte extérieur est indispensable pour rendre à Dieu l'adoration qui lui est due, il l'est aussi pour transmettre aux yeux et aux oreilles de l'homme les vérités et les beautés d'une religion toute de sentiments. D'ailleurs, il y a, et il y aura toujours une grande quantité de condamnés qui n'auront reçu dans leur enfance aucune éducation chrétienne, morale ou lettrée. Pourront-ils, ceux-là, participer *mentalement* aux cérémonies ? Quand un condamné, enfermé dans sa cellule, saura qu'à une certaine distance de lui, dans un corridor ou dans une chapelle, il y a un prêtre qui dit la messe à voix basse, croit-on, de bonne foi, que cet homme s'unira en esprit au sacrifice divin, qu'il en suivra les diverses parties, qu'il s'humiliera devant la Victime éternelle, qu'il élèvera son âme avec le prêtre, qu'il s'inclinera plein de contrition et de reconnaissance sous la bénédiction finale.—Voilà donc encore, et nous tremblons en l'écrivant, voilà l'EUCARISTIE, ce chef-d'œuvre de l'amour de Dieu, qui risque d'être sans efficacité sur une âme, comme la parole du prêtre risquait tout à l'heure de l'être sur les esprits. Et pourquoi ? Dirons-nous encore :

pour un motif plus misérable que le premier : pour une question d'emplacement.

D'un autre côté, ne serait-ce pas ignorer complètement la nature humaine que de borner l'action religieuse à des émotions aussi isolées, aussi froides que la cellule où l'on tente de les éveiller ? Les détenus surtout sont des hommes de passion et d'enthousiasme ; c'est l'effervescence des mauvais désirs qui en a perdu la plus grande partie ; et le défaut d'instruction les rend, à quelques exceptions près, très-peu capables de réflexion et de raisonnement. La religion doit donc les ébranler pour les convaincre, parler à leur cœur avant d'arriver à leur intelligence, se faire aimer pour sa bonté et ses consolations infinies avant de se faire croire pour ses vérités et ses mystères. Il faut donc un culte organisé, il faut des chants, il faut un orgue qui accompagne les louanges divines ; il faut ces pratiques extérieures qui remuent dans l'homme tout ce qu'il y a de fibres sensibles, pour produire tout ce qu'on peut admirer de résolutions fortes ou de sentiments tendres. Il faut des impressions collectives plutôt que des conversations intimes ; des effets simultanés sur les masses, de préférence à des effets étudiés sur les individus. Il faut enfin l'irrésistible accent de l'éloquence de la chaire, une voix haute, entendue et com-

prise de tous, et un prédicateur placé de manière à voir toutes les cellules et à être vu de tous ceux qu'elles renferment ; car nous déclarons formellement ne consentir jamais à ce que le détenu, même pour les exercices religieux, soit en contact avec ses compagnons. Mais il faut aussi que le prêtre soit en contact universel avec tous, les voie tous et en soit vu, tant à la messe qu'aux sermons. On comprend trop bien qu'entre cet autel et ces cellules, il y a un vide immense, une solitude accablante, une barrière froide et mortelle, et c'est cette lacune qu'il faut combler ; c'est cette vitale et inspirante communication entre le prédicateur et son auditoire qu'il ne faut pas rompre ; c'est cette difficulté inouïe pour le prêtre et le condamné d'agir l'un sur l'autre à une pareille distance, qu'il faut amoindrir pour l'édification de l'un et le salut de l'autre. — Après tout, comme il n'y a là qu'une question d'architecture, nous comptons assez sur la sagesse du gouvernement, pour qu'elle soit utilement et chrétiennement décidée ; nous avons sous les yeux le plan de la prison anglaise de Pentonville et un projet de maison cellulaire par M. Haron-Romain, architecte, où toutes les exigences nous semblent admirablement satisfaites. Par une disposition circulaire des cellules autour de la chapelle, le prêtre, de l'autel ou de la

chaire, voit tous les détenus et est vu de tous, sans qu'aucun d'eux quitte sa cellule, et, encore une fois, il ne doit jamais la quitter.

Voilà ce que nous demanderions si notre voix avait quelque portée, voilà ce que nous espérons voir accomplir, dans le double intérêt de la société et du condamné, de la morale et de la religion. Le compte rendu de nos retraites prouve assez quelle puissance exerce sur les détenus le triple concours de la prédication, des cérémonies et de la musique religieuse... Alors le cœur se gonfle, alors les larmes coulent, alors le repentir éclate, et l'homme sent que ses misères d'ici-bas ne sont plus rien en échange des joies intérieures que la religion lui prépare. Alors le prêtre peut entrer dans la cellule ; alors il fera bien d'apporter les exhortations et les encouragements d'homme à homme ; alors il recueillera, dans ce lieu de douleur, ce trésor si précieux pour un confesseur, cette perle de la couronne de Dieu, une larme d'amour, partie d'un cœur humilié ; alors enfin le moment sera venu, la conversion préparée, l'âme mise en état de recevoir la bonne semence. — De cette manière, nous applaudirons aux vues si pures de M. de Tocqueville ; nous dirons avec lui que, pour tout ce qui est éducation religieuse, relations affectueuses, services à rendre, consolations particu-

lières, la place du prêtre est dans la cellule; mais nous ajoutons que cette intervention elle-même doit être subordonnée à l'action plus haute, plus réformatrice, plus décisive du culte, des cérémonies et de la prédication, exercés dans leurs développements les plus vastes, sous la forme la plus publique, avec tout leur cortège extérieur d'harmonies, de ravissements et de majesté. Telle est, en résumé, l'application que nous croyons la plus productive de la religion au système cellulaire.

Finissons par une pensée que notre cœur nous inspire. Continuellement occupé de cette portion coupable et malheureuse de l'humanité, nous cherchons, autant qu'il est en nous, à perpétuer l'œuvre du christianisme dans ces âmes qu'il a retrempées; nous suivons à leur sortie ces hommes dont nous avons vu les souffrances et le repentir; nous leur cherchons du travail, — car c'est là tout ce qu'ils demandent, et nous avons souvent l'heureuse satisfaction de leur en obtenir. La religion que nous leur avons apportée dans les chaînes les soutient dans cette nouvelle épreuve de la vie libre qu'ils subissent après leur dette payée à la morale publique. Et nous le disons, cette épreuve est cruelle, désolante, triste à raconter... On ne sait pas, et nous voudrions faire savoir au monde tout ce qu'un

libéré endure de misère, essuie de refus, reçoit d'humiliations; à quelles tentations affreuses l'exposent chaque jour et les besoins et les passions qui se réveillent, et les anciens compagnons de honte qu'il rencontre. Eh bien! quand ces infortunés ne faiblissent pas, quand ils acceptent avec courage toutes ces croix austères, que faut-il conclure, sinon que la religion les a régénérés complètement et admirablement? Aussi, notre appui, quelque faible que nous soyons nous-même, notre affection tout entière, ils les possèdent, s'ils luttent avec énergie; nous ne craignons pas de répondre devant les hommes de ceux que nous avons absous devant Dieu. Et quand un libéré vient à nous, plein de bonne volonté et de résignation, nous lui disons : « Cou-
« rage, mon frère! Un jour viendra, et il n'est
« pas loin peut-être, où l'on comprendra que la
« répulsion et la rigueur ne sont pas plus des
« vices qu'elles ne sont des vertus; ce sont des
« erreurs, rien de plus, erreurs dont la religion
« triomphera, elle qui a triomphé de tout : la
« croix du Dieu d'amour et de dévouement a
« déjà adouci vos chaînes, elle adoucira, soyez-
« en sûr, la société qui vous repousse, parce
« qu'elle ne vous connaît pas; elle fera com-
« prendre à tous que la miséricorde a ramené
« plus de coupables, que la société n'a imprimé

« d'exemples ; elle inspirera au monde un intérêt compatissant pour les captifs, non-seulement pendant l'expiation, mais encore et surtout après la liberté. »

Telle est l'espérance que nous avons conçue et fait entrevoir aux condamnés repentants. Nous n'y avons rien vu qui ne fût parfaitement digne d'une société comme la nôtre ; nous nous sommes dévoué à cette tâche dont nous croyons hâter un peu l'effet par la publication de ce petit livre ; nous supplions tout ce qui pense, tout ce qui aime, tout ce qui croit à la dignité de l'homme, à la sainteté du malheur, à l'inépuisable trésor des ressources divines de nous venir en aide, de nous entendre, et de donner un concours, sinon d'action, au moins de sympathie et de justice, à une œuvre pour laquelle nous serions heureux de donner notre vie.

APPENDICE.

Il nous a semblé utile, et nous dirions même indispensable, de mettre sous les yeux de nos lecteurs un relevé extrait par nous de la *Revue pénitentiaire*, publiée sous la direction de M. Moreau Christophe, inspecteur général des prisons. Ce relevé prouve jusqu'à l'évidence ce que peut l'action religieuse en matière de réforme pénitentiaire.

DOCUMENTS OFFICIELS

Sur le pénitencier de l'Est ou de Cherry-Hill,
à Philadelphie (États-Unis).

ANNÉE 1829.

PREMIER RAPPORT DU GOUVERNEUR.

Je me réjouis qu'il ne soit jamais entré dans la politique de la législature de cet Etat, de spéculer sur les bras des détenus, et de sacrifier leur salut et leur bien-

être au lucre que l'on peut en retirer. C'est de plus haut que la législature envisage la question du travail, c'est surtout en vue de les moraliser.

ANNÉE 1830.

RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

Quant à l'instruction morale et religieuse à donner aux détenus, nous insistons de nouveau sur la nécessité d'un instructeur moral. — Plusieurs révérends personnages ont apporté à nos prisonniers, avec un zèle digne des plus grands éloges, le secours de leurs lumières et de leur foi. — On leur a fourni gratuitement de bons livres. — Le Révérend Charles Demnie a trouvé, entre autres, au milieu des devoirs nombreux de sa charge paroissiale, le temps d'imiter l'exemple de Celui « qui est venu pour appeler, non les justes, mais les coupables à la repentance, » en visitant les prisonniers dans leur cellule, et en leur prêtant l'appui de ses leçons morales et religieuses.

Le conseil leur en exprime ici toute sa reconnaissance mais leur intervention n'a été que passagère, et c'est une action morale, permanente, qu'il serait urgent d'établir.

Une solitude prolongée pendant plusieurs années, sans travail et sans instruction religieuse, doit être d'un poids trop lourd sur le corps et l'âme d'un être aussi sociable que l'homme ; aussi le conseil n'hésite-t-il pas à recommander de la prohiber, comme cruelle, injuste, immorale, impolitique.

ANNÉE 1831.

TROISIÈME RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

L'instruction morale et religieuse est la base fondamentale du système, les devoirs qu'elle comporte exigeraient tout le temps et la vie tout entière d'un chapelain spécial. — Il faut plus que de la foi, il faut avoir encore assez de temps à soi, pouvoir aller de cellule en cellule, pour visiter fréquemment chaque prisonnier pendant la semaine, rester avec lui longtemps, lui apprendre ce qu'il doit à Dieu, à son pays, et à lui-même.

Il est vrai que la société pour le soulagement des misères des prisons publiques, ainsi que plusieurs ecclésiastiques, les ont visitées pendant quelque temps, tous les dimanches ; mais cela n'empêche pas que notre institution ne pèche évidemment de ce côté.

ANNÉE 1832,

QUATRIÈME RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

La voix de la bonté, de la tendresse, est celle qui frappe leurs oreilles, et qui trouve le plus facilement le chemin de leur cœur. Un travail convenable, un exercice journalier, la propreté de leur personne et de leur cellule avec une nourriture saine, et par-dessus tout l'instruction religieuse, résultant de conversations individuelles et de la prédication de l'Évangile, se combinent, dans le pénitencier, pour procurer aux détenus la santé

du corps, et opérer en eux une rénovation morale de l'esprit.

Il est un point sur lequel nous appelons de nouveau toute l'attention de la législature, nous voulons parler des vérités de la religion qu'on n'enseigne pas aux détenus d'une manière permanente. Le manque d'instruction élémentaire, soit religieuse, organisée régulièrement se fait de plus en plus sentir. Nous pouvons juger du bien immense qu'opérerait dans l'esprit des détenus, un instructeur moral, nommé *ad hoc*, par le bien qu'ont déjà fait les pieux personnages qui se sont donné volontairement et gratuitement, la mission de venir prêcher les détenus.

ANNÉE 1833.

CINQUIÈME RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

L'amélioration morale et intellectuelle des prisonniers est un sujet d'intérêt puissant pour les inspecteurs.

La crainte manifestée de l'influence de secte est sans objet, par rapport à des détenus. Quelle action peut elle exercer et quel inconvénient peut elle avoir sur des êtres qui ont forfait à leurs devoirs de citoyen et qui sont frappés d'interdiction sociale.

Le besoin, la nécessité de rendre ces hommes meilleurs, devait être plus forte que cette crainte. Au reste, le conseil est convaincu que l'on peut donner aux condamnés une solide instruction morale et religieuse, à l'abri de toute influence de secte. L'étroite connexité qui existe entre le manque d'instruction et d'éducation et la criminalité, ne permet pas de négliger plus longtemps le seul moyen qui reste de la rompre.

MÊME ANNÉE 1833.

TROISIÈME RAPPORT DU GOUVERNEUR.

Quoique nous apprenions à nos détenus un état qui les mette à même de pouvoir gagner leur vie, je suis persuadé que nous n'atteignons pas suffisamment à l'éducation morale, religieuse et intellectuelle. Notre système est admirablement calculé pour procurer la meilleure occasion de s'instruire de toutes les manières, et je suis souvent surpris de la facilité avec laquelle ils profitent de l'instruction qu'on leur donne, bien que nous ayons à regretter l'insuffisance des moyens qui sont mis à notre disposition pour cela. Nous produirions bien d'autres fruits, si nous avions ici une personne spéciale, agissant en qualité d'instructeur religieux ; le bien qu'on retirerait de ses services, dépasserait grandement le montant de son salaire.

ANNÉE 1834.

SIXIÈME RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

Les inspecteurs ont beaucoup à cœur l'amélioration religieuse et intellectuelle des prisonniers, c'est pourquoi ils insistent pour qu'on leur accorde, sous ce rapport, plus de facilité que la loi ne leur en a donné jusqu'ici.

MÊME ANNÉE 1834.

SIXIÈME RAPPORT DU GOUVERNEUR.

Le cœur humain se révolte contre l'oppression ; la douceur et la bonté l'apaisent. — Est-il un seul homme

qui puisse croire un instant que le traitement sévère et même brutal auquel les convicts ont été et sont encore soumis, adoucira leur cœur ou les conduira par une voie quelconque à une réformation ! Et quel est le grand but, et quelle est la grande fin de tout système pénitentiaire ? C'est l'amendement des prisonniers, je suppose.

Les autres prisons peuvent se vanter de leurs gains et de leurs profits, la nôtre n'a jamais tenu à honneur de faire des détenus des machines à argent ; mais, en retour, nous avons à nous glorifier hautement des effets moraux constatés sur ses malheureux habitants.

Nous nous efforçons d'agir sur le cœur et sur les sentiments de nos détenus, en les amenant au sentiment vrai de leur dégradation ; nous nous efforçons de faire renaître en leurs âmes dégénérées, l'amour du travail, de la vertu, de la piété.

ANNÉE 1835.

SEPTIÈME RAPPORT DU CONSEIL DES INSPECTEURS.

Nous avons reçu sur le compte du plus grand nombre de nos libérés, des renseignements favorables, quant à leur conduite et à leur industrie ; pour quelques autres nous avons la preuve bien satisfaisante qu'ils ont mené une vie exemplaire depuis leur sortie du pénitencier. Cela ne nous empêche pas d'insister sur l'urgence qui se fait de plus en plus sentir d'un enseignement moral et religieux, donné aux convicts par un préposé spécial.

M. Crawford a fait remarquer dans son rapport, que notre institution pêche grandement de ce côté, et qu'il conviendrait, en conséquence, d'y nommer un instruc-

teur résident, lequel ne serait pas chargé seulement de la célébration du service divin, le jour du sabbat, mais encore de se dévouer lui-même tout entier aux détenus, en visitant les malades, instruisant les ignorants, consolant les affligés, et reconfortant les autres que le remords pourrait décourager ou abattre.

La loi pourvoit au soulagement du corps quand il est malade, pourquoi ne pourvoit-elle pas de même au soulagement de l'esprit quand il souffre.

ANNÉE 1838.

DIXIÈME RAPPORT DU CONSEIL D'INSPECTEURS.

L'instructeur moral est entré en fonctions le 4^{er} septembre 1838. Il passe chaque jour de six à huit heures à visiter les malades, instruire les ignorants, et distribuer à tous, suivant leurs besoins, des secours et des consolations de la religion.

Il prêche deux fois chaque dimanche, le matin et le soir, sa prudence, sa fidélité et sa piété se manifestent dans ses infatigables labeurs de chaque soir.

MÊME ANNÉE 1838.

PREMIER RAPPORT DE L'INSTRUCTEUR MORAL.

Pendant les quatre premiers mois de ma mission, j'ai employé mes visites à sonder la masse des esprits sur lesquels je suis appelé, avec les bénédictions de Dieu, à exercer mon influence, à inculquer en eux tous les principes d'une solide instruction morale. Je me suis efforcé de remplir ce but, par le double moyen des instructions publiques et des entretiens privés.

Chaque sabat, j'ai adressé deux fois la parole aux prisonniers, ce qui, à l'aide des ministres de l'Évangile de diverses dénominations, fait une somme totale d'instructions publiques égales à soixante sermons, en quatre mois.

Dans le cours régulier de mes instructions, j'ai visité chaque prisonnier deux et trois fois ; toutes ces visites réunies à celles spéciales que j'ai dû faire aux malades et aux autres détenus, feraient un total de douze cents visites.

Quand on considère à quelle classe d'individus on a affaire dans cet établissement, on ne voit pas trop du premier coup d'œil, quelle raison on peut avoir d'espérer relever leur esprit et leur cœur ; mais en réfléchissant à l'efficacité des moyens que la divine sagesse prend soin de préparer et d'adopter elle-même pour ressusciter l'homme coupable de la mort du crime à la vie de la vertu, on sent les espérances renaître et les efforts redoubler. Quoique plusieurs puissent être endurcis par une longue pratique de vices et de crimes, plusieurs autres n'ont point encore leur conscience cautérisée ; ce qui le prouve, c'est l'irrésistible éclat de douleur, qui se produit quand ils viennent à contempler le degré d'abaissement où ils sont descendus en peu de temps, et à accueillir l'espoir que la religion leur propose. Du reste, l'avidité avec laquelle mes instructions sont reçues, et le respect universel qu'on porte à ma personne, me donnent l'espérance que Celui qui m'a placé dans ce champ, me donnera la force et l'intelligence nécessaires pour le fertiliser.

ANNÉE 1839.

DEUXIÈME RAPPORT DE L'INSTRUCTEUR MORAL.

Une année entière de difficiles, mais pleins et entiers services, s'étant écoulée, je puis rendre compte maintenant, avec quelque certitude, du résultat de mes observations et de mes travaux.

Il y a dans l'établissement une bibliothèque composée de près de mille volumes d'ouvrages estimés et choisis, qui sont en circulation constante parmi les prisonniers. Durant plusieurs mois après mon entrée en fonction, il n'y eut aucun exemple particulier d'influence religieuse opérée parmi les détenus ; mais dans la dernière partie de cette année, un plus profond intérêt pour les exercices se manifesta généralement, et plusieurs parurent amenés à une juste perception de leur criminalité passée, et pénétrés de la nécessité d'une entière rénovation de cœur et de vie.

Plusieurs d'entre eux ont déjà manifesté une résolution arrêtée de s'amender, et je suis heureux d'être fondé à croire que, sous l'influence salutaire de la religion, les cœurs d'un grand nombre de détenus seront préparés à recevoir la lumière sans laquelle ils retomberaient dans les ténèbres, une fois rendus à la société.

Cent trente-huit sermons et allocutions ont été adressés aux détenus.

ANNÉE 1840.

TROISIÈME RAPPORT DE L'INSTRUCTEUR MORAL.

Le cours d'instruction que j'ai fait cette année, ne diffère en rien de celui de l'année dernière.

Une attention soutenue et une conduite généralement bonne, m'ont encouragé à persévérer dans cette partie de ma tâche, en me donnant l'espoir que, si le prisonnier ne sort pas entièrement réformé de nos mains, les bons principes que nous avons semés dans son sein, finiront par germer un jour et produire les fruits que nous désirons.

Au lit de mort de plusieurs détenus, j'ai été souvent appelé pour témoigner de l'influence soutenue de l'empire de la religion. Le nonchalant se réveille à propos, pour songer à l'avenir ; l'incrédule a mis de côté son faux espoir et s'est tourné vers le vrai et seul refuge.

On pourrait appeler ce système, le Père nourricier de la réflexion et des considérations sérieuses.

L'esprit du prisonnier, en cellule, est plus apte à recevoir l'instruction morale et religieuse ; il est plus soumis, les sensations sont plus tendres, le souvenir de ses amis et de sa famille, plus vivant, le sentiment de la honte et les remords de la conscience plus aigus. Ce sont là des causes prédisposantes de la réforme que Dieu seul peut opérer.

ANNÉE 1841.

QUATRIÈME RAPPORT DE L'INSTRUCTEUR MORAL.

Continuation des bons effets du système sur le moral des détenus.

Cent soixante-quinze allocutions ont été adressées aux prisonniers.

Sur cent trente-quatre prisonniers sortis dans l'année, soixante-quatorze savaient lire et écrire, dont neuf l'ont appris en prison.

J'ai l'espoir que, parmi ceux qui sont sortis, dix-huit sont moralement améliorés, et sept autres ont donné des preuves satisfaisantes d'amendement et de conversion.

J'ai reçu, à l'égard de douze individus, des informations qui établissent qu'ils sont entièrement réformés, et qu'ils se conduisent aujourd'hui en citoyens honnêtes et laborieux.

ANNÉE 1842.

CINQUIÈME RAPPORT DE L'INSTRUCTEUR MORAL.

La tranquillité générale et le bon ordre n'ont fait que se consolider, depuis que je suis chargé, dans cette maison, de l'instruction religieuse. On pourrait citer plusieurs exemples, dans lesquels les bonnes impressions ne sont pas ostensiblement développées : ce serait trop demander que d'espérer que tous persévérassent constamment dans une ligne de conduite honnête.

J'ai eu des nouvelles de quelques-uns d'entre eux ; plusieurs sont établis et donnent, chaque jour, des preuves irrécusables qu'ils ont rompu avec toute mauvaise société. J'ai eu aussi la consolation d'être témoin du plus heureux changement survenu dans un autre prisonnier, dont l'extérieur, dégradé et repoussant quand il fut écroué, ne laissait presque aucun espoir d'amendement. Il paraît qu'il s'est affranchi de la passion de l'ivrognerie, et le changement qui s'est opéré, tant dans son caractère que dans son extérieur, paraît complet.

Je cite ces traits comme des exemples faits pour encourager. Grâce au concours des ministres de différents cultes, il a été fait cent soixante-cinq sermons ou instructions. Grand nombre de vos églises dans l'intérieur de l'Etat ne sont pas mieux pourvues.

Au moment de livrer ce travail à l'impression, nous recevons de M. l'abbé Fillon, aumônier du bagne de Rochefort, une lettre qui nous remplit de joie, et que nous ne pouvons nous refuser de publier, tant elle confirme magnifiquement les garanties déjà données, tant elle promet pour l'avenir ! Qu'on veuille se rappeler, en la lisant, que c'est au mois de novembre dernier que la retraite a été donnée à Rochefort.

Rochefort, 6 janvier 1846.

« Excellent confrère,

« Depuis le 18 novembre, nos condamnés
« sont beaucoup plus tranquilles : pas une seule
« évasion ; tous nos hommes vont bien ; pas de
« punition tant soit peu grave, et encore les con-
« trventions légères sont-elles rares. Le chant
« des cantiques a succédé aux chants hideux
« d'une autre saison. Les salles prient matin et
« soir avec régularité et édification.

« Nous avons, dans chaque salle, un chœur
« de cantiques, et c'est merveille d'entendre les
« condamnés chanter alternativement pendant

« toute la sainte messe. Vous allez en juger. Le
« 28 décembre, j'étais absent, M. Bouillé offi-
« ciait à ma place : il m'a fait l'aveu que son
« émotion avait été bien grande en face de la
« tenue des condamnés et du chant parfait des
« cantiques.

« Le croiriez-vous ? Cent quarante pauvres
« forçats ont reçu la sainte communion le jour
« de Noël. C'était chose délicieuse. A six heures
« trois quarts, j'arrivai au bagne, et le chant des
« condamnés m'y avait précédé de vingt-cinq mi-
« nutes. Je donnai mes avertissements, et, dans
« un instant, quatre-vingts chanteurs étaient
« réunis dans le tambour, et cent quarante com-
« munians près des grilles ; la messe commença
« sous le tonnerre de ces quatre-vingts voix, qui
« s'entendaient comme celle d'un seul homme.
« Au moment de la communion, je les invitai à
« s'approcher avec humilité, confiance et amour ;
« puis, quatre par quatre, tous ont communie
« avec le plus pieux recueillement. Pendant que
« ces pauvres infortunés s'approchaient ainsi de
« leur Dieu, le beau cantique : *Qu'ils sont ar-*
« *més, grand Dieu ! tes tabernacles*, se faisait
« entendre avec l'accent le plus expressif. La
« cérémonie a été couronnée par la bénédiction
« solennelle du Très-Saint Sacrement. Je n'ai
« jamais rien vu de plus capable d'émouvoir.

« La tenue des condamnés, la piété, l'énergie,
« l'ensemble des chants, l'ordre parfait qui y ré-
« gnait, tout élevait l'âme au ciel. On était tenté
« de croire que nous n'étions point au bagne,
« mais dans une espèce de paradis; les cœurs
« baignaient dans la plus douce joie.

« Huit jours après ces moments d'allégresse,
« que le monde ne saurait comprendre à moins
« qu'il ne les voie, est arrivé le premier jour de
« l'an, et j'avais d'excellentes étrennes à donner
« à mes pauvres forçats. Je tirai de ma poche
« certaine lettre dont ils devinèrent l'auteur ¹
« (elle a été lue dans les trois salles). Ils me
« prièrent de vous en témoigner leur recon-
« naissance.

« Ici s'engagea le dialogue suivant :

« C'est bien, mes enfants; mais M. Laroque
« veut savoir la vérité, *quelle qu'elle soit*, que lui
« dirai-je? Parlerai-je de notre belle fête du jour
« de Noël? — Oui, oui. — Lui dirai-je que vous
« voulez persévérer dans vos bonnes résolu-
« tions? — Oui, Monsieur, oui! — Mais ce n'est
« pas tout : et ceux qui n'ont point entendu no-

¹ Constamment préoccupé des infortunes que nous croyons avoir eu le bonheur d'adoucir, nous avions, à l'occasion du jour de l'an, écrit aux pauvres condamnés de Rochefort, pour les féliciter de leur bonne conduite, leur souhaiter une bonne et heureuse année et les exhorter à la persévérance.

« tre voix, dirai-je qu'ils demeurent insensibles
« et veulent en rester là? — Non, non, Monsieur,
« non! — Je lui dirai donc qu'ils veulent revenir à
« Dieu et désormais bien vivre? — Oui, oui, oui!
« — Mais je lui dois la vérité; ne sera-ce pas le
« tromper que de lui écrire ainsi? — Oh! non
« Monsieur, non! dites-lui bien comme nous lui
« sommes reconnaissants et que nous voulons le
« lui prouver par notre conduite. — Dites-lui
« bien, reprit un protestant, que si tous ne font
« pas ce qu'il désire, il n'en est cependant pas
« un qui ne soit plein de reconnaissance et de
« vénération pour lui! »

« Je vous avoue, mon bon ami, que mon
« cœur n'y tenait plus : il était débordant, mes
« sentiments m'échappaient, j'étais hors de moi. »
Que faire? Mes larmes allaient me trahir. « Sei-
« gneur! m'écriai-je, les deux mains étendues
« sur la tête de mes pauvres captifs, qui à ce
« mouvement étaient tombés à genoux en masse,
« — Seigneur! ah! bénissez ces pauvres infor-
« tunés! bénissez ces bonnes dispositions de leur
« cœur! Que les bons deviennent meilleurs!
« que les faibles aient le courage d'entrer et de
« marcher dans la route du bien, et que ceux,
« ô mon Dieu! dont le cœur serait endurci,
« éprouvent les effets de votre infinie misé-
« ricorde! Que vaincus par vos bontés, ils bé-

« nissent à leur tour votre saint nom, et nous
« édifiant autant par leur retour qu'ils nous ont
« affligés par leurs égarements ! »

« Je n'en pouvais plus. Mes forçats se lèvent,
« mais le pavé était arrosé de leurs larmes et
« leurs visages inondés de pleurs. D'assourdis-
« sants *Vive M. Laroque ! Vive M. Fillon ! Vive*
« *M. le Commissaire !* ont été suivis du cantique :
« *Quelle nouvelle et sainte ardeur*, qu'on a
« chanté avec une incroyable énergie !

« Voilà, mon cher monsieur Laroque, ce qui
« s'est passé dans les trois salles le jour de l'an.
« Autant de reconnaissance dans l'une que dans
« les autres : même ardeur, mêmes manifesta-
« tions, et quand tout a été fini, j'étais ivre de
« joie et brisé d'émotion et de fatigué.....

« Vous pensez bien, mon très-cher, que je ne
« me fais pas illusion au point de croire qu'ils vont
« tous devenir de petits saints. Non ! j'en con-
« nais qui changeront, *si potest ethiopus mutare*
« *pellem* ; mais je sais aussi que plusieurs de
« ceux qui avaient résisté sont venus me trou-
« ver, et que bon nombre se préparent à faire
« leurs Pâques.

« *C'est fini*, disait l'autre jour un des plus
« mauvais, il faut avouer qu'il y a une *fière dé-*
« *sertion* chez nous, et que nous ne sommes pas
« les plus forts maintenant. Nous ferons mieux

« de garder le silence, et de faire comme les au-
« tres..... qui ont raison, après tout.

« — Eh bien ! mon pauvre enfant, comment
« ça va-t-il maintenant, nous sommes content,
« n'est-ce pas ? disais-je à un pauvre jeune
« homme qui avait fait sa retraite. — Ah ! Mon-
« sieur, me répondit-il en pleurant, je suis si
« heureux que je ne puis m'en *reconsoler*..... »

Vers le 10 décembre, deux condamnés me demandèrent s'ils ne pourraient pas faire partie de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et s'il me serait agréable que quelques-uns de leurs *camarades* se joignissent à eux pour se former en *dizaines*. — Volontiers, leur dis-je, faites une dizaine, et je vous passerai les annales de l'œuvre. — Le lendemain, on vint me dire que 101 demandaient à se faire inscrire. Je fus presque effrayé de ce nombre, et je les prévins que je ne passerais outre qu'après m'être entendu avec M. le Commissaire, qui approuva leur résolution. Prévenus qu'il serait fait selon leur désir, trois jours ont suffi pour réunir, spontanément et librement, 360 hommes, 36 dizaines. J'ai plus travaillé à les détourner de ce projet qu'à les y encourager. N'importe. Ils ont voulu faire partie de cette œuvre si belle, et joindre leurs deniers à l'offrande des fidèles ordinaires.

En résumé, manifestation soutenue et franche des sentiments religieux, calme dans les esprits et dans les cœurs, sensible amélioration dans les mœurs, subordination plus marquée, surveillance moins pénible, absence de punition, rapprochement entre l'autorité et le condamné, remplacement du blasphème et de l'obscénité par des entretiens honnêtes et des chants de cantiques; désespoir, colère, sombres agitations, physiques effrayants changés en douce espérance, en résignation chrétienne, en extérieur qui attirent et inspirent l'intérêt : telle est la transformation opérée depuis votre passage au bagne.

.....
Adieu Père, etc.

—
Au témoignage de notre vénérable confrère, qu'il nous soit permis d'ajouter ces mots extraits d'une lettre que vient de nous adresser M. le Vice-Amiral, Préfet maritime de Rochefort, en date du 7 janvier 1846 :

« Le bon grain que vous avez semé continue
« à porter ses fruits. A la première occasion que
« j'aurai d'écrire à M. le Ministre, relativement

« au bagne, je mettrai de nouveau sous les yeux
« de son Excellence, l'heureuse influence que
« vos éloquents paroles et votre dévouement
« continuent d'exercer sur le moral des con-
« damnés du bagne de Rochefort. »



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS	4
CHAPITRE PREMIER.	
Origine des retraites dans les Maisons centrales et les Bagnes.....	44
CHAPITRE II.	
Compte rendu des retraites données dans les Maisons centrales et dans les Bagnes.....	26
CHAPITRE III.	
Influence de la religion sur les condamnés, comment et par qui cette influence doit être exercée.....	69
CHAPITRE IV.	
Correspondance et pièces justificatives.....	92
QUELQUES MOTS à propos du système cellulaire.....	449
APPENDICE.	
Documents officiels sur le pénitencier de l'Est ou de Cherry-Hill, à Philadelphie (Etats-Unis).....	433
Lettre de M. l'abbé Fillon, aumônier du bagne de Rochefort, à M. l'abbé Laroque.....	446

LE PROTECTEUR

MYSTÉRIEUX

OU

LES APPARENCES ET LA RÉALITÉ.

PAR

HIPPOLYTE B^{ET}.

I.

PARIS.

CHARLES LACHAPELLE, ÉDITEUR,

RUE SAINT-JACQUES, 38

1842.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Sous presse :

BIBLIOTHÈQUE DE L'ENFANCE CHRÉTIENNE

à l'usage des maisons d'éducation,

PUBLIÉE EN DIVERSES SÉRIES

**Instruction religieuse. — Morale. — Histoire. — Géographie
Littérature. — Industrie.**

Mettre à la portée de tous les diverses connaissances nécessaires au bonheur de l'homme, démontrer l'active et féconde influence de la religion catholique sur tout ce qu'elle inspire ou pénètre tel est le but que se propose l'auteur de cette publication.

Un nom bien connu, des études toutes dirigées vers un essentiellement catholique, l'intérêt de la forme historique, semble assurer le succès de cette publication.

Aucun volume ne paraîtra, nous en prenons l'engagement, sans avoir été soumis à l'examen et reçu l'approbation d'une autorité aussi connue par ses lumières que par son zèle pour le bien, l'instruction de la jeunesse.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE PARIS.

Par un Solitaire.

Imprimerie d'A. SIROU ET DESQUERS, rue des Noyers, 37.